

## BULLETIN



## MUNICIPAL

Direction-Administration :  
Mairie de Saint-Cloud

OFFICIEL

Publication trimestrielle

## A propos du « Bulletin Municipal »

Nos lecteurs verront qu'une fois encore, il a été question du Bulletin lors de la dernière séance du Conseil Municipal.

Le reproche qui est fait à la Municipalité est toujours le même : les membres de la minorité du Conseil Municipal se plaignent de n'avoir pas accès à la rédaction du Bulletin et ils trouvent que la Municipalité fait un perpétuel plaidoyer pro domo.

Nous avons toujours voulu qu'aucune polémique ne vienne altérer le caractère de cette feuille d'information et si nous avons estimé — et la plupart de nos lecteurs avec nous d'ailleurs — que le Bulletin était utile et sa forme actuelle bonne, ce n'est évidemment pas maintenant que nous allons changer cette orientation.

Il va de soi que lorsque nous exposons les questions financières, c'est-à-dire deux fois par an dans notre éditorial à l'occasion du budget primitif et à l'occasion du budget additionnel, ou lorsque nous exposons nos programmes de travaux, nous justifions notre façon de faire et notre ligne de conduite. Comment peut-il en être autrement ?

C'est ainsi, par exemple, que lorsque nous indiquons que depuis 1946, nous avons constamment reporté des excédents budgétaires importants et que cela n'a pas été le fait du hasard, comme on le dit, mais bien le résultat de prévisions sages et d'une saine gestion, nous ne faisons que dire la vérité.

Au surplus, l'abondante correspondance que nous vaut la parution de chaque numéro du Bulletin nous a toujours encouragés à continuer.

Nous ne voulons pas épiloguer sur cet éternel sujet de discussion.

Nous rappellerons simplement qu'aux dernières élections municipales, de très vives critiques ont été formulées contre la Municipalité, par ses adversaires, au sujet précisément du Bulletin Municipal et de la façon dont il est établi et présenté. Les électeurs et électrices étaient à ce moment-là nos juges et pouvaient, s'ils ne trouvaient pas notre façon d'agir à leur convenance, le manifester par un verdict négatif. On connaît les résultats. Alors pourquoi changer ?

## Les Travaux Communaux

### VOIRIE - ASSAINISSEMENT

Notre effort se porte actuellement sur l'avenue des Platanes qui longe le groupe d'immeubles H.L.M. du quai Carnot. Cette rue a, du fait des importants travaux mis en œuvre pour la réalisation de ces immeubles, été complètement bouleversée dans sa partie supérieure (côté boulevard Sénard) et très détériorée dans sa partie inférieure (côté rue Feudon).

Dans le but d'éviter des inondations, le niveau des sols a été très sensiblement relevé, aussi bien pour le stade que pour les immeubles, de sorte que la rue s'est trouvée complètement enterrée à la suite des importants travaux de nivellement qui ont été effectués préalablement aux constructions et il a été nécessaire d'enlever les bordures et caniveaux, de rehausser les canalisations de gaz et de supprimer provisoirement les installations d'éclairage public électrique. Le tracé même de la rue avait disparu.

Nous faisons procéder actuellement, après avoir réglé les profils longitudinaux et transversaux de la chaussée, à la remise en état complète de la rue, en remettant en place les bordures et caniveaux ainsi que les candélabres électriques. Nous en profitons pour élargir la rue dans la partie située entre la rue des Milons et le groupe d'immeubles déjà affectés.

Nous avons, au début de l'année, fait exécuter un blocage provisoire et avons dû attendre que les tassements normaux s'effectuent pour entreprendre la réfection définitive.

Nous avons été également dans l'obligation de faire réfectionner la rue des Milons qui donne accès par le quai Carnot à la rue des Platanes et qui pour les mêmes motifs avait été détériorée.

Les travaux du stade se poursuivent également. La plate-forme pour le foot-ball est terminée et l'on peut voir maintenant un magnifique tapis de verdure.

La clôture est en voie d'achèvement. La piste en cendrée et les gradins sont entrepris, de même que les vestiaires-douches.

L'aménagement des abords est aussi en cours d'exécution.

Le lecteur trouvera à la page 9 un résumé de la conférence du D<sup>r</sup> BERTRAND, gynécologue, accoucheur à l'hôpital de Saint-Cloud, sur l'accouchement sans douleur et à la page 12 un article de M. Michel DEVÈZE, Conseiller général et Conseiller municipal, intitulé : « La Seine-et-Oise menacée ».

Nous pensons pouvoir mettre en service le terrain de foot-ball en octobre prochain quoiqu'il eut été plus raisonnable d'attendre le printemps 1955. De l'avis des techniciens, il ne sera possible d'utiliser le terrain qu'une fois par semaine et par une seule équipe pendant la saison d'hiver. Le gazon ne sera pas, en effet, assez dur et il conviendra de prendre des précautions si nous ne voulons pas qu'il nous arrive la même mésaventure que dans une commune voisine, où on a complètement détérioré un terrain de foot-ball pour l'avoir utilisé trop tôt, ce qui a entraîné une dépense de 1.500.000 francs et l'impossibilité de pénétrer sur le terrain pendant un certain temps.

Il ne faut pas perdre de vue que ce terrain de sports a été établi sur des terres remblayées, qu'il a été nécessaire de laisser tasser pendant tout un hiver avant de gazonner.

\*\*

Sur le boulevard de la République, nos travaux d'assainissement sont aux trois quarts achevés. Nous avons rencontré de très nombreuses difficultés au cours de leur exécution, en raison notamment de la présence dans le sous-sol d'ouvrages importants et inconnus. C'est ainsi, par exemple, que nous avons été dans l'obligation de contourner le boulevard dans la partie comprise entre la rue du Camp-Canadien et le boulevard Washington et de faire passer la canalisation dans le prolongement de la rue du Camp-Canadien, ce qui a nécessité la pose de 100 mètres de canalisations supplémentaires, mais qui permet d'assurer, dès à présent, l'assainissement de cette dernière rue. La présence simultanée de deux entreprises de travaux publics n'a pas été pour faciliter notre tâche.

Pour faire suite à ces travaux qui constituent la première tranche du programme d'assainissement du bassin du Val-d'Or comprenant, outre le boulevard de la République, les rues de Buzenval, René-Weill, Bucourt, Jacoulet, Henri-Régnault, de l'Avre, des Girondins et du Camp-Canadien, nous allons mettre prochainement en adjudication une partie des travaux prévus pour l'assainissement total de ce bassin.

Nous espérons être en mesure pour l'hiver prochain de terminer l'assainissement de la rue de Buzenval, entre le boulevard de la République et la rue Tissot, de la rue Bucourt, entre la rue de Buzenval et la sente des Pommiers-Rouges, de la rue René-Weill, entre les écoles et la rue de Buzenval.

Si nous avons donné la priorité à la rue de Buzenval et aux rues René-Weill et Bucourt, c'est que nous voulons éviter les amas de glace qui se forment l'hiver au carrefour de ces rues et qui rendent la circulation extrêmement difficile et dangereuse.

Toujours sur le boulevard de la République, dont l'élargissement par les Ponts et Chaussées est en voie d'achèvement, nous ferons exécuter prochainement des revêtements de trottoirs, dans la section comprise entre la rue des Tennerolles et l'avenue Foch, après avoir préalablement fait passer sous les deux trottoirs les canalisations d'égout qui font actuellement défaut.

Dans sa séance du 31 mai 1954, le Conseil Municipal a voté ce projet, dont le coût sera supérieur à 3 millions.

\*\*

**Au marché couvert**, les travaux de finition sont en cours. Des trottoirs ont été placés tout autour des allées circulaires afin de faciliter la circulation des camions.

Préalablement, les talus de soutien des voies avaient été renforcés, cette opération n'étant possible qu'après tassement effectif des remblais.

Il est enfin procédé au réglage des abords du marché, particulièrement côté rue Joséphine, en vue de l'amorce éventuelle d'un petit parking.

\*\*

Nous procéderons prochainement à un appel d'offres entre entreprises spécialisées, en vue de l'exécution des travaux d'aménagement d'un square pour les enfants de la Passerelle, travaux qui comportent également le déplacement de l'actuel jeu de boules.

Ce projet qui doit se réaliser sur le terrain situé entre la rue de l'Yser et le quai Carnot, que la ville vient d'exproprier, ne pouvait être entrepris qu'autant que nous disposions du terrain. Pour cela, il faut d'abord régler l'indemnité d'expropriation. La Caisse des Dépôts et Consignations ayant bien voulu accepter de nous prêter la somme nécessaire au règlement de cette indemnité, nous pensons être en mesure bientôt de verser les fonds au propriétaire et de prendre possession du terrain.

Nous réglerons sur nos fonds libres, ainsi qu'en a décidé le Conseil Municipal dans sa dernière séance, les travaux d'aménagement du square chiffrés à 4 millions de francs.

\*\*

## BATIMENTS

En ce qui concerne les bâtiments, les travaux de remise en état de la toiture de l'immeuble communal, dénommé ancien hôtel de la Tête-Noire, sont en voie d'achèvement. Le ravalement du presbytère va être entrepris prochainement et nous allons procéder à la démolition des immeubles menaçant ruine situés place Silly et rue de l'Hospice, opération qui doit permettre d'améliorer la circulation dans ces deux voies et l'aménagement d'un petit square devant l'hôpital. En ce qui concerne certains alignements, un arrangement amiable est en cours avec l'administration des P.T.T. qui possède la propriété voisine de la nôtre.

## LES ÉCOLES

Pour ce qui est des écoles, une adjudication a été faite récemment en vue de la construction de quatre classes nouvelles avec cour de récréation au groupe scolaire de Montretout. Les travaux sont commencés et nous espérons bien qu'ils seront terminés pour la prochaine rentrée scolaire.

Deux classes démontables vont être construites à l'école du Centre pour le 15 septembre 1954. Le Conseil Municipal avait voté en février 1954 un projet de surélévation d'un des bâtiments de l'école des filles du Centre, mais il n'a pas encore été possible d'obtenir l'approbation de l'autorité supérieure, d'où la nécessité d'avoir recours à deux classes provisoires que nous pourrions récupérer par la suite, soit pour des besoins scolaires, soit pour d'autres usages.

Nous allons profiter des grandes vacances pour faire installer le chauffage au mazout au groupe scolaire de Montretout ainsi qu'en a décidé en 1953 le Conseil Municipal et faire effectuer les travaux habituels de remise en état dans certaines classes.

Puisque nous en sommes au chapitre des écoles et qu'à maintes reprises nous avons signalé que notre programme scolaire était surtout axé sur la récupération

par la ville, pour l'enseignement du premier degré, des classes actuellement utilisées par le lycée de jeunes filles, nous signalerons que l'Etat a accepté le don de la propriété dite « Georges Leygues » fait par la ville et a pris l'engagement par contrat, d'exécuter sur cette propriété, dans un délai maximum de 5 ans, un établissement du second degré destiné à recevoir les élèves dudit lycée. Les services ministériels se sont même engagés à libérer des classes au fur et à mesure que des classes nouvelles seront construites sur la propriété Leygues.

Il n'est pas douteux que si nous n'avions pas eu la perspective de récupérer les locaux du lycée de filles, nous eussions depuis longtemps fait adopter par le Conseil Municipal un projet de construction d'un nouveau groupe scolaire qui évidemment s'impose et qui aurait pris rang au Conseil Général, afin d'être tôt ou tard subventionné. Il nous était aussi facile d'acquérir la propriété Leygues pour y construire un groupe scolaire que de l'acheter pour en faire don à l'Etat. Si nous avons aiguillé le Conseil Municipal sur la solution qui consistait à acquérir une propriété importante (16.000 m<sup>2</sup>) pour permettre à l'Etat d'y édifier un établissement du second degré, c'est que nous avons le souci de régler la question des lycées en même temps que celle des écoles primaires publiques. Il ne faut pas perdre de vue que la ville participait pour 40 % dans les travaux d'agrandissement du lycée de garçons et que la solution adoptée nous a permis d'obtenir, non seulement l'étatisation dudit lycée, mais aussi la décharge de notre participation, qui se serait chiffrée à environ 40 millions de francs. Elle va nous permettre, en outre, dans un avenir prochain, de disposer des classes du lycée

de filles, lequel prendra à son tour possession de locaux neufs que nous n'aurons pas à entretenir, locaux qui seront accolés aux bâtiments du lycée de garçons et ce qui permettra une meilleure gestion de ces lycées. Si l'on ajoute à cela les mesures qui viennent d'être prises récemment par l'Education Nationale et qui ont pour effet de rendre autonomes nos deux lycées avec direction unique, mesures qu'a grandement facilité le projet de construction dans la propriété Leygues d'un établissement du second degré, on sera bien obligé de reconnaître que nous n'avons pas perdu notre temps.

Toujours en ce qui concerne les écoles, nous signalons que le Conseil Municipal, dans sa séance du 31 mai 1954, a décidé d'acquérir à l'amiable une propriété située à l'angle des rues du Pierrier et du Mont-Valérien pour y édifier un groupe scolaire rendu nécessaire par la construction sur les anciens terrains Paquin-Guinard (boulevard de la République-rue du Mont-Valérien) par la Fédération Française des Sociétés d'Assurances, d'un important groupe d'immeubles comportant 684 logements d'habitation. Ce terrain, extrêmement bien exposé, situé à proximité de ces futures habitations et de la gare du Val-d'Or, doit permettre la réalisation d'un groupe scolaire de 18 classes dont 2 classes maternelles, avec des logements pour instituteurs et institutrices. Nous y reviendrons.

## ECLAIRAGE PUBLIC

Là encore, nous poursuivons notre effort par la modernisation et l'amélioration du réseau en remplaçant sur certaines voies importantes les lampes à incandescence existantes par des appareils à fluorescence et à vapeur de mercure. Vont être équipés très prochainement avec ces derniers appareils : le quai Carnot, de la place Clemenceau à la Passerelle, l'avenue de Longchamp, le boulevard Sénard, du passage à niveau à la Passerelle, l'avenue Bernard-Palissy, entre la Passerelle et l'avenue de Longchamp, la rue du Calvaire. Les appareils viennent d'être livrés par des maisons spécialisées et il n'y a plus qu'à les poser.

\*\*

Puisque nous en sommes aux travaux, nous attirons l'attention de nos lecteurs sur deux importantes décisions que vient de prendre le Conseil Municipal. La première concerne la création d'un axe de distribution du gaz, entre la place Magenta et la rue de Buzenval, par le boulevard de la République, la rue Pigache et la rue Tissot, axe qui comporte la pose de canalisations nouvelles et le remplacement en 200 m/m des canalisations existantes qui ne sont actuellement que de 81 ou 100 m/m et qui a pour but d'améliorer la pression du gaz sur le plateau de Montretout.

Ce projet était, rappelons-le compris dans notre programme électoral.

Le deuxième a trait à l'acquisition amiable d'une parcelle de terrain de près de 6.000 m<sup>2</sup>, située quai Carnot, entre la rue des Milons et l'avenue des Pâtures, terrain qui va permettre l'édification d'un certain nombre

de logements du type économique et familial et de continuer l'aménagement des rives de la Seine. Nous allons soumettre prochainement aux commissions d'études du Conseil Municipal des projets de construction.

### Saviez-vous que :

Les quatre candélabres monumentaux du Pont de Saint-Cloud qui sont en cours de montage, seront en état de fonctionner dans trois mois. Leur source lumineuse se trouvera à 43 mètres au-dessus du niveau des berges de la Seine. Leur mise en service complètera l'éclairage de la place Clemenceau.

...Peut-être est-ce un premier pas vers l'aménagement définitif de la place Clemenceau ?

## La campagne générale de dératisation de la Ville de Saint-Cloud

Le Conseil Municipal de Saint-Cloud a décidé d'entreprendre une campagne générale de dératisation sur le territoire de la commune.

Au lieu de se borner à faire apposer les affiches officielles prescrivant la dératisation obligatoire à l'initiative de chacun, le Conseil a estimé que pour être réellement efficace, la lutte contre les rats devait être menée collectivement.

La direction et la responsabilité technique des opérations ont été confiées au Centre Technique Antiparasitaire et de dératisation, dont les travaux expérimentaux, les publications et les références apportaient toutes les garanties désirables.

Un triple objectif était fixé :

1° Détruire systématiquement tous les foyers de pululation;

2° Déterminer et mettre en œuvre les mesures préventives destinées à éviter définitivement toute réinfestation massive;

3° Former dans le personnel municipal un service compétent de dératisation, susceptible d'être en permanence au service de la population.

La principale zone d'infestation se situe sur les berges de la Seine et la partie basse de la ville. La contamination remonte par les égouts, pour constituer de proche en proche des foyers secondaires, susceptibles de devenir à leur tour des sources importantes d'infestation.

Compte tenu de la localisation et de l'importance des foyers, l'opération « rat » s'est développée en trois étapes :

1° Destruction systématique de tous les foyers de la zone comprise entre les berges de la Seine et la voie ferrée d'Issy-les-Moulineaux;

2° Traitement des égouts aboutissant à la Seine et réduction des foyers dans la zone comprise entre la voie ferrée d'Issy-les-Moulineaux et celle de Paris à Versailles;

3° Prospection des quartiers du plateau de Montretout et traitement selon les besoins exprimés.

L'arme de destruction utilisée est un toxique d'une efficacité exceptionnelle pour les rats et les souris, mais pratiquement sans danger d'intoxication accidentelle pour l'homme et les animaux domestiques (chiens, chats).

L'appât est composé de blé de meunerie et d'une huile minérale spéciale, extrêmement raffinée pour éliminer toute odeur susceptible d'éloigner les rongeurs.

Cette huile fixe le produit toxique sur le grain en même temps qu'elle crée une appétence extraordinaire pour le rat.

La mort survient par hémorragie généralisée sans que puisse se former de caillot, tampon, l'animal se vide de son sang et meurt sans souffrance, dans un état de prostration et d'inconscience caractéristique, qui n'éveille à aucun moment la méfiance de ses congénères.

La disposition d'un instrument de destruction aussi efficace serait sans portée si l'on ne traitait pas tous les endroits où peuvent se trouver des rats. En effet, laisser subsister un seul couple, c'est courir le risque de retrouver au bout d'un an 500 à 600 individus, puisqu'une femelle donne cinq à six portées par an, d'une dizaine d'individus et que les jeunes peuvent reproduire au bout de trois mois.

Il fallait donc mettre en place judicieusement un grand nombre de postes, en vérifier les consommations, faire la preuve que toutes les colonies de rats étaient effectivement détruites et ensuite placer aux endroits névralgiques des postes témoins, destinés, d'une part, à signaler toute réinfestation nouvelle et, d'autre part, à détruire les nouveaux arrivants sans leur laisser le temps de s'installer et de reproduire.

L'opération a été déclenchée pour la première tranche le 14 juin et terminée le 23.

500 kilos d'appâts ont été nécessaires pour approvisionner 3.000 postes environ.

600 postes ont été disposés sur les berges de la Seine. Dans ce seul secteur, la quantité d'appâts consommée et renouvelée a dépassé 100 kilos, ce qui représente au moins 6 à 7.000 rats détruits effectivement, si l'on sait qu'un rat consomme environ 13 grammes de grain par jour.

Toutes les habitations, annexes, terrains, talus ont été visités et traités systématiquement. Partout, de nombreux cadavres ont été découverts (leur recensement exact en a été impossible en raison de la difficulté de conserver les cadavres dans cette période de l'année).

Le 30 juin, une commission de contrôle composée de MM. Schreder, maire-adjoint; Neveu, directeur des Services techniques, des représentants de la Direction départementale de Santé et d'Hygiène; de M. Bonnefoi, directeur du Centre antiparasitaire, a pu constater la disparition complète des rats, confirmée par les témoignages des habitants de ce quartier dont la satisfaction est unanime.

Les opérations se sont poursuivies du 24 juin au 5 juillet dans la deuxième zone. Toutes les habitations, les caves, appentis ont été visités et traités ainsi que le réseau d'égouts.

300 kilos d'appâts ont été nécessaires; 1.000 postes disposés et vérifiés, partout où la présence des rats avait été constatée, des cadavres ont été découverts (on trouve environ un cadavre pour sept ou huit rats tués).

Les contrôles répétés ont démontré la disparition complète des rats et, de même que pour la partie basse, la vue d'aucun rat n'a plus été signalée trois jours après le début du traitement.

Au total, 800 kilos d'appâts ont été utilisés. 4.000 postes d'appâtages ont été placés, renouvelés et vérifiés.

L'opération a duré trois semaines. Elle a été dirigée en permanence par M. Bonnefoi, directeur du Centre antiparasitaire, avec le concours de deux employés des services de la ville, qui ont reçu à cette occasion la formation pratique désirable.

D'après le nombre approximatif de cadavres signalés et l'importance des consommations, de l'avis de M. Bonnefoi, plusieurs milliers de rats ont été détruits.

Il serait osé de prétendre qu'il ne reste aucun survivant, mais de toute façon, un dispositif préventif va être mis en place et, par ailleurs, le service de la ville s'efforcera de détruire tous les foyers qui auraient pu échapper aux investigations des opérateurs.

Pour obtenir la réussite totale dans une opération aussi délicate, le concours de la population nous est nécessaire.

Aussi, nous demandons instamment aux personnes qui verraient de nouveaux foyers de pullulation de rats, de les signaler à la mairie. Notre équipe spécialisée se rendra sur place et fera tout le nécessaire pour détruire ces foyers.

---

## REPAS DE L'AMITIÉ

---

La date en est lointaine (25 avril) mais le souvenir n'en est pas encore effacé dans l'esprit de tous les « Anciens » qui y ont pris part.

Menu excellent et copieux, tables magnifiquement garnies, service plein de grâce, de jeunesse et de sourires, programme artistique varié et parfaitement choisi et exécuté.

Tous ces éléments ont contribué à faire de cette journée un vrai jour de fête.

Aux côtés de M. le Maire avaient pris place les doyens : Mme Lefèvre et M. Lepage, en face de lui M. et Mme Aumasson qui avaient célébré la veille leurs noces de diamant.

A tous ceux qui ont contribué à la réussite de ce repas : la Croix Rouge avec M. et Mme Houët, MM. et Mmes Ducros, Maillet, Soreau, Discour, etc., les Services municipaux, sans oublier le chef cuisinier et le personnel, nous adressons nos sincères remerciements.

Ils ont tous et de tout leur cœur contribué à apporter à tous nos chers Anciens un peu de joie et de lumière qui leur ont fait oublier les heures difficiles en leur manifestant l'amitié et la reconnaissance des plus jeunes.

## La Kermesse de la Victoire

Sous les auspices de la Municipalité, le Comité d'Entente des Associations d'Anciens Combattants avait organisé les 7, 8 et 9 mai, une série de manifestations pour commémorer la victoire de la dernière guerre et célébrer la fête de Jeanne d'Arc.

Le programme, qui avait été établi avec soin, s'est déroulé dans les meilleures conditions, mais on sentait que les Clodoaldiens pensaient surtout à ceux de Dien-Bien-Phu. Et il est juste qu'il en ait été ainsi.

Pour le gala du Grenier de Montmartre, des personnalités comme le général Dio, ancien commandant de la 2<sup>e</sup> D.B., ancien combattant d'Indochine, ami personnel du général de Castries, du colonel Langlais, s'étaient excusés de ne pouvoir être aux côtés de leurs camarades anciens combattants. Ils voulaient se recueillir. Aussi bien M. Maillet, président des Médailles Militaires, prit la parole pour demander, en termes élevés, une minute de silence pour les morts et les blessés.

Jean Lec et les chansonniers du Grenier de Montmartre, dont l'éloge n'est plus à faire, se firent applaudir dans leur répertoire.

Le samedi 8 mai, des gerbes de fleurs furent déposées au monument Leclerc et au monument aux Morts, place de l'Eglise.

Une messe fut dite en l'église de Saint-Cloud à la mémoire des anciens combattants. Maires-adjoints, conseillers municipaux, anciens combattants se trouvaient rassemblés autour de M. Monsel, 1<sup>er</sup> adjoint, remplaçant M. Chaveton, absent. A la réception à la Mairie des présidents des Associations d'Anciens Combattants, M. Monsel prononça une brève et vibrante allocution. M. Maillet dit quelques paroles émues, ainsi que le délégué des Déportés du Travail, à qui fut remis par M. Monsel le drapeau des Déportés de la section de Saint-Cloud.

Dans l'après-midi fut inaugurée la kermesse, qui attira un nombreux public et se prolongea jusqu'au dimanche soir 9 mai.

En bref, le Comité d'Entente des Anciens Combattants et son président, M. Munck, ont atteint les objectifs sociaux et autres qu'ils poursuivaient. Nous leur devons des félicitations. Ils ont montré qu'on peut organiser à Saint-Cloud de belles fêtes du Souvenir, surtout quand il y a, à la base, union et entente étroites.

## FÊTE DES MÈRES

Comme chaque année, la remise de la Médaille de la Famille Française a donné lieu à une cérémonie officielle qui s'est déroulée à la Mairie, le dimanche 30 mai, en présence de la Municipalité et de nombreux membres du Conseil Municipal.

Après une allocution de M. Rollin, maire-adjoint, M. le Maire remit la Médaille de bronze à Mmes Echinnard (5 enfants), Hennequin (5 enfants), Neveux (6 enfants), Pouponneau (6 enfants) et Roussel (5 enfants).

Dans toutes les écoles et lycées, des travaux avaient été exécutés par les élèves sur un sujet, laissé au choix des directeurs et directrices, mais se rapportant à la mère ou à la famille. Les travaux sélectionnés furent applaudis par l'assistance qui comprenait, outre les mères de familles décorées, plusieurs représentants d'Associations familiales et de Sociétés locales.

Un vin d'honneur termina cette cérémonie qui se déroula dans une atmosphère toute cordiale et familiale.

Nous adressons nos sincères félicitations à toutes les mamans décorées et nos vœux les meilleurs pour leurs enfants.

## Enseignement Ménager

La distribution des prix aux élèves de nos Cours d'enseignement ménager a eu lieu l'après-midi du dimanche 30 mai, à la Salle des Fêtes Municipale.

L'année a été particulièrement bonne puisque 61 élèves ont terminé l'année, tant au cours du Centre Culturel qu'à celui du Val-d'Or, 11, rue Albert-I<sup>er</sup>.

Des applaudissements nombreux accueillirent la proclamation des résultats: particulièrement Mlle Blottière, à qui fut attribué le titre de « Grillon du foyer » et les principales lauréates, Mmes Cordier, Rousseau, Kervailant et Cordy.

Des prix avaient été offerts par la Ville ainsi que par Electricité de France et Gaz de France et de nombreux industriels qu'il faut ici chaudement remercier.

Tout naturellement, nos remerciements vont aussi à Mlle Lemonnier, directrice des Cours d'enseignement ménager de la Caisse Centrale d'Allocations Familiales et aux dévoués professeurs qui, pendant toute l'année dispensèrent leur savoir aux jeunes filles et jeunes femmes, leurs élèves assidues.

Une partie artistique, au cours de laquelle il nous fut donné d'entendre *Le Passant*, de François Coppée et *Les Mentons Bleus*, de Courteline, joués avec grand talent par le Cours d'Art Dramatique de Saint-Cloud et le groupe artistique « Blomet-Volontaires », compléta le programme de cette manifestation, à laquelle il est regrettable qu'un public plus nombreux n'ait pas cru devoir prendre part. Le jeune âge de trop de spectateurs ne permit pas d'apprécier à sa juste valeur le talent des artistes qui composent la compagnie qu'anime M. J.-B. Evrard, que nous retrouverons bientôt, nous l'espérons.

L'exposition des travaux des élèves des Cours d'enseignement ménager, disposé dans les salles du Centre Culturel, montra les résultats pratiques obtenus et nous sommes certains que beaucoup de jeunes femmes et jeunes filles de Saint-Cloud auraient intérêt à bénéficier de ces cours qui leur permettraient d'acquérir des connaissances extrêmement utiles pour la bonne tenue de leur foyer. Qu'elles y pensent pour la rentrée d'octobre.

Aux cours d'enseignement ménager s'ajouteront tous les lundis des cours de puériculture.

## Les Distributions des Prix

Pour la première fois devant les effectifs croissants, l'on fut obligé de procéder à trois distributions de prix.

La première, celle du groupe des Coteaux, se déroula dans le préau de l'école des filles. Ce qui frappait, dès l'entrée, c'était la magnifique décoration florale de l'école que sut réaliser avec beaucoup de goût Mlle Leroy, directrice.

En présence de M. Monsel, premier adjoint, de M. Joulia, conseiller municipal, de Mme Moguez et d'autres personnalités, la remise des volumes aux élèves fut agréablement coupée d'intermèdes. Un ballet espagnol remporta un vif succès. Nos compliments aux institutrices et aux instituteurs qui ont réglé ces numéros et, en particulier, à notre professeur d'éducation physique, Mme Murat, dont le dynamisme entraîne si bien les élèves. Dans son allocution, M. Monsel, qui présidait la cérémonie, s'adressant surtout aux grands élèves, leur dit combien il est nécessaire de choisir un métier, de le bien choisir et de le faire avec conscience tout au cours de son existence.

A la Salle des Fêtes Municipale, la distribution fut

faite le matin du mardi 29 juin, au groupe de Montretout, sous la présidence de M. Rollin, maire adjoint, assisté de MM. Monsel et Laurence, maires adjoints. C'est avec bonhomie, en rappelant que lui-même avait été élève de ces écoles, que M. Rollin prononça le discours d'usage. Il souligna que le rôle pédagogique de l'instituteur n'a véritablement atteint son but qu'autant qu'il se crée des liens d'affection entre maître et élèves. Aux côtés des représentants de la Municipalité, nous notions la présence de M. Michel Devèze, conseiller général; de Mme Clément et de M. Benoit; Ducros, conseillers municipaux; de M. Robin, membre de la Caisse des Ecoles; de M. Lehmann, ancien premier adjoint.

Le groupe du Centre terminait ce cycle de remise des récompenses.

La séance fut présidée par M. le Maire. Dans son allocution, il invita son auditoire à méditer la justesse de cette locution latine : *Age quod agis* (fais bien ce que tu fais). S'il est nécessaire, dit-il, de bien faire son travail scolaire, il n'est pas moins nécessaire de savoir profiter des vacances pour enrichir son bagage personnel et les vacances ne doivent pas être un délassement stérile. De charmantes saynètes agrémentèrent la remise des récompenses aux nombreux lauréats.

A l'issue de cette distribution, un vin d'honneur fut servi au Corps enseignant. M. le Maire dit tout le regret que causait le départ de Mme Briquet, directrice de l'école de filles de Montretout, appelée à prendre sa retraite pour raison de santé. Il lui remit un album-souvenir et associa aux souhaits de longue et heureuse retraite Mme Picard, institutrice, appelée également à se retirer après une carrière où elle sut donner la mesure de son sens artistique.

---

### La sortie offerte aux élèves reçus à l'examen du certificat d'études et au concours d'entrée en 6<sup>e</sup> des lycées et collèges

---

Le succès remporté l'année dernière auprès des jeunes élèves par la visite de l'aéroport d'Orly, a incité la Municipalité à la renouveler. Quatre grands cars conduisirent 220 élèves, le mercredi 30 juin, à l'aéroport. Une fort intéressante conférence préluda à la visite des installations. Les jeunes lauréats écoutèrent le conférencier avec une attention soutenue et nous voudrions dans cet article rappeler quelques éléments de ce qui leur fut exposé.

Orly, aéroport à gestion financière autonome, couvre actuellement une surface de près de 800 hectares, surface qui est équivalente à celle de Saint-Cloud et de son parc. D'ici cinq années, cette surface sera portée à 1.500 hectares, la route de Paris à Fontainebleau sera déviée et passera en tronçon souterrain sous l'aéro-gare. Les pistes d'envol, au nombre de trois (dont la plus longue mesure 2.400 mètres), seront sept. Le coût de cette extension, déjà commencée, sera de 35 milliards de francs ! Mais la France sera dotée du plus grand et du mieux aménagé des aéroports européens. Les Compagnies américaines ont fait choix d'Orly comme tête de lignes en Europe. Au cours de l'exposé, les chiffres surprennent par leur grandeur; ici l'on voit avec une optique qui est celle de l'avenir.

L'exposé fut heureusement complété par un long périple en cars qui permit aux élèves de voir et les installations et les appareils de très près. Quelques chiffres encore : un Super-Constellation emporte 26.000 litres d'essence dans ses ailes, ses pneus coûtent 630.000 francs et sont hors d'usage après 30 atterrissages. Signalons encore qu'un hangar en forme de tribune,

tout en charpente métallique, d'une ouverture de 126 mètres, sans aucun montant ni support, est unique au monde et fait honneur à l'audacieuse technique de nos ingénieurs.

Enfin, la visite de la tour de contrôle, impressionna fort les jeunes visiteurs. Dans ce véritable cerveau de l'aéroport, la règle est le silence; des techniciens reçoivent sans cesse des messages d'appareils en vol, messages exprimés obligatoirement en anglais ou en français; ils guident l'appareil avec une précision telle que dans les 9 kilomètres à l'entour d'Orly, ils peuvent corriger une déviation d'un mètre si l'avion se déporte de la ligne qui lui a été tracée.

Mais il fallut songer à regagner les cars en emportant la vision d'un bel œuvre qui se crée et dont nous pouvons dès maintenant être fiers.

Ce fut bientôt l'orée de la forêt de Fontainebleau, mais la longue visite des installations d'Orly ne permit pas de s'y arrêter comme nous l'aurions désiré et les cars ne stoppèrent que devant le palais. Visite classique sans doute, mais d'un intérêt toujours renouvelé. Ces jeunes gens purent, mieux qu'ailleurs, hormis Versailles, donner un cadre à leurs souvenirs historiques fraîchement acquis.

Déjeuner en forêt, jeux divers, occupèrent l'après-midi et ce fut, après un goûter, le retour par Barbizon. Retour d'une journée que le beau temps, rare cette année, rendit plus agréable encore et qui laissera, nous l'espérons, un souvenir durable dans l'esprit de ceux et de celles pour qui c'était le dernier jour de scolarité.

---

## COLONIE DE VACANCES

---

Le départ des enfants à la Colonie de Charbonnière s'est effectué samedi 3 juillet. Dès 7 h. 30, les 175 jeunes colons, garçons et filles, étaient rassemblés place de l'Eglise d'où partaient à 8 h. 15 quatre grands autocars. A 10 h. 45, la caravane arrivait au château de Charbonnière où, depuis plusieurs jours déjà, M. Martin, directeur et Mme Martin, ainsi que le personnel de service et le dévoué M. Ménard préparaient les locaux. Le voyage s'est effectué dans d'excellentes conditions.

Un rayon de soleil accueillit les colons à leur arrivée.

Après l'appel et la composition des équipes, prises en charge par les moniteurs et monitrices, un déjeuner très confortable fut accueilli par tous nos jeunes avec la satisfaction que l'on devine.

Souhaitons à tous nos enfants un soleil radieux pendant leur séjour à Charbonnière.

M. Rollin, maire adjoint; Mme Clément et M. Chauveau, conseillers municipaux, ont accompagné les jeunes colons jusqu'au château.

Le prochain départ aura lieu le 5 août.

---

## Travailleuses Familiales

---

Préoccupé de remédier aux difficultés de tous ordres que rencontrent les mères de famille, le Conseil Municipal a décidé, dans sa séance du 31 mai 1954, d'accorder à certaines d'entre elles le bénéfice d'une aide directe et concrète par le concours de « Travailleuses familiales », titulaires du diplôme d'Etat institué par le décret du 9 mai 1949.

Le bénéfice de l'aide familiale est accordé à l'occasion d'une naissance ou d'une maladie, en tenant compte des ressources des demandeurs, lorsqu'aucun autre moyen d'aide n'est à leur disposition.

Toute mère non allocataire d'une Caisse d'Allocation Familiale, assurant un service d'aide, et dont la situation en justifiera le besoin, pourra faire appel à l'aide d'une « Travailleuse familiale », pour une durée maxima de 100 heures de travail réparties sur un délai d'un mois environ.

La « Caisse d'Allocations Familiales de la Région Parisienne » disposant d'un service de « Travailleuses familiales », les présentes dispositions ne s'appliquent donc pas aux familles ressortissant à cette caisse.

La « Travailleuse familiale » aura pour mission d'aider et même de remplacer temporairement dans sa tâche de ménagère, la mère de famille : cuisine, courses, raccommodages, soins aux enfants, savonnage du petit linge, etc. Toutefois, il est entendu que les gros travaux, tels que la lessive du gros linge et les grands nettoyage ne devront pas lui être confiés.

Les « Travailleuses familiales » seront recrutées parmi les Associations et tous organismes d'aides familiales qui existent actuellement.

La mère de famille a toute liberté de s'adresser à l'organisme de son choix.

La plus stricte neutralité politique et religieuse sera observée par les « Travailleuses familiales » lors de leur intervention dans les familles.

« L'Association Clodoaldienne pour l'aide aux mères de famille », fondée suivant la loi de 1901, sur l'initiative de l'Association des Familles de Saint-Cloud et déclarée le 10 février 1943, sous le n° 2827 (J. O. du 21-2-48), se propose de créer au Centre Culturel, rue des Ecoles, une permanence pour recevoir toutes les demandes des familles, faire les enquêtes nécessaires en application du présent règlement, fournir tous renseignements et transmettre les demandes à l'organisme désigné par les intéressées. Elle s'assurera, en accord avec le Service social municipal, qu'il est satisfait aux besoins des familles.

L'« Association Clodoaldienne pour l'aide aux mères de familles » devra se conformer au barème utilisé par la « Caisse Centrale d'Allocations Familiales de la Région Parisienne », en limitant le maximum des ressources mensuelles des familles bénéficiaires à 45.000 francs (non compris les allocations familiales).

Ce barème fixe la participation des familles, en tenant compte des ressources de celles-ci et du nombre d'enfants. Voici ce barème :

### Barème servant de base au calcul de la participation horaire des familles

SALAIRE OU REVENU MENSUEL (alloc. familiales non comprises)	NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
23.000	15	15	15	10	10	10	10	10	10	10
25.000	20	20	20	15	10	10	10	10	10	10
30.000	35	35	30	25	20	15	15	10	10	10
35.000	55	45	40	30	25	25	20	15	15	15
40.000	70	60	50	40	30	30	25	20	20	20
45.000	90	70	60	50	40	35	30	25	25	20

Pour l'application de ces dispositions, le Conseil Municipal a décidé l'attribution à « L'Association Clodoaldienne pour l'aide aux mères de familles », d'une subvention de 150.000 francs qui sera versée par tranches de 50.000 francs, renouvelables sur justification de l'emploi de cette somme, conformément aux conditions ci-dessus.

A cet effet, le crédit nécessaire sera prélevé sur le crédit de 1.000.000 inscrit au chapitre XXVI, art. 11 du budget primitif pour l'exercice 1954 pour « attribution de bons de gaz et d'électricité aux familles nombreuses », étant entendu que ces bons de gaz et d'électricité ne seront attribués dorénavant qu'aux familles non inscrites à l'impôt sur le revenu.

Pratiquement, les familles qui estimeront avoir besoin d'une « Travailleuse familiale » devront s'adresser à « L'Association Clodoaldienne pour l'aide aux mères de familles » qui leur indiquera le montant de sa participation et réclamera à la ville la partie nécessaire pour compléter le salaire de la « Travailleuse

familiale » et la couverture des frais de déplacement et de formation fixée forfaitairement à 30 francs par heure.

Quand la première tranche de subvention de 50.000 francs sera absorbée, le Conseil Municipal, considérant les résultats obtenus et les services rendus, sera saisi d'une demande de renouvellement de la subvention.

Bien entendu, « L'Association Clodoaldienne pour l'aide aux mères de familles » garde la liberté de satisfaire les demandes émanant de familles ne rentrant pas dans les limites du barème, mais la ville ne participera pas aux frais qui en seront la conséquence.

Les jours et heures de la permanence de « L'Association Clodoaldienne pour l'aide aux mères de famille » seront portés à la connaissance des intéressés par notre prochain bulletin; dès maintenant, on peut s'adresser à Mlle Morlais, 8, rue d'Orléans. Tél. : Molitor 47-18.

## Au Centre Culturel et Artistique

### Le Congrès d'archéologie et d'orientalisme biblique

Ce congrès, qui s'est tenu à Saint-Cloud, au Centre Culturel et Artistique, les 23, 24 et 25 avril, a obtenu un succès aussi vif que mérité. Plus de 150 congressistes de toutes confessions, savants confirmés, venus d'un peu partout, de France et de l'étranger, se sont penchés sur des problèmes ardu, difficiles et passionnants.

La Municipalité avait tenu à les recevoir et leur a offert, le samedi 24 avril, un vin d'honneur. M. Chaveton, maire, leur souhaita la bienvenue dans notre cité et dans notre Centre Culturel. Après lui, M. Devèze, conseiller général. M. Favre, secrétaire général du congrès et M. Perrot, conservateur en chef au musée du Louvre, directeur des Fouilles de Mari et président du congrès, remercièrent la ville de Saint-Cloud de son accueil cordial.

A la fin du congrès, dans la salle de cinéma de l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud, un fort beau film,

commenté magistralement par M. Perrot, passa sous les yeux des congressistes et leur montra ce qu'étaient les Fouilles de Mari.

M. Favre doit être félicité pour l'organisation parfaite du congrès, auquel un certain nombre de Clodoaldiens tinrent à participer, dont MM. Chaveton et Laurence qui assistèrent à la visite d'une partie du Musée du Louvre, le vendredi soir 23 avril, sous la conduite de M. Perrot.

On souhaite que d'autres congrès suivent l'exemple du congrès d'archéologie et d'orientation biblique et viennent tenir leurs assises dans notre Centre Culturel, non loin des maisons où vécut Verhaeren, Gounod et beaucoup d'écrivains, de poètes, d'artistes et de savants.

### Une belle conférence de Mme Coquart

Le 28 avril, Mme Coquart, directrice du lycée de jeunes filles, a fait au Centre Culturel une conférence sur « l'Enfant paresseux ». Public nombreux et très disert : beaucoup d'universitaires et de parents d'élèves, nombreux conseillers municipaux.

M. Laurence, maire adjoint, présenta Mme Coquart,

universitaire de race, qui a toujours eu les meilleurs succès dans les postes de choix qu'elle a occupés.

Dans une causerie dense, nourrie de faits et d'idées, Mme Coquart traita de l'enfant paresseux, en professeur, en directrice d'établissement scolaire, en psychologue et en mère de famille. Elle aime et comprend les enfants. Elle leur est dévouée. Elle donna de nombreux exemples vécus.

### Une représentation du Cours d'Art Dramatique de Saint-Cloud

Le samedi 22 mai, le Cours d'Art Dramatique de Saint-Cloud, avec le concours du groupe Blomet-Volontaires, a donné, à la Salle des Fêtes Municipale, *La Voix Humaine*, de Jean Cocteau et *Le Gendre de M. Poirier*. Le public a applaudi vigoureusement les acteurs et actrices, qui sont déjà connus et appréciés des Clodoaldiens. Une mention spéciale pour Mlle de Neyer, qui a été excellente dans *La Voix Humaine*.

### L'exposition de dessins d'élèves du Lycée de garçons de Saint-Cloud

Beaucoup de personnes ont visité les 13 et 14 juin, au Centre Culturel et Artistique, l'exposition de dessins d'élèves du lycée de garçons.

Présentation excellente dans un cadre agréable. Beaucoup de dessins de jeunes, de moins jeunes et d'anciens élèves de notre établissement secondaire. Public nombreux qui a manifesté son contentement.

M. Laurence, maire adjoint et M. Blériot, proviseur du lycée, ont vivement félicité les jeunes élèves présents et leur professeur de dessin, M. Chièze, dont chacun connaît le talent artistique et les qualités pédagogiques.

Les meilleurs dessins ont été récompensés.

### Une conférence du Docteur Berge

Sous les auspices de l'Ecole active de Saint-Cloud, le docteur Berge, directeur du Centre psycho-pédagogique du lycée Claude-Bernard a fait, le jeudi 20 mai, au Centre Culturel et Artistique, une conférence sur le sujet suivant : « L'adaptation de l'enfant à l'enseignement secondaire : les conditions et les difficultés psychologiques ».

### Une conférence de M. Viatte

M. Viatte, député, membre de la Commission de l'Enseignement de la Chambre des Députés, a fait le 13 juin, dans une des salles du Centre Culturel et Artistique, devant un public nombreux, averti et très attentif, une conférence sur « La réforme de l'enseignement ». Sa causerie, très documentée, a été très applaudie.

### Séance de cinéma

Le mardi 18 mai, devant un public assez dense, sous les auspices de la Municipalité, la Caisse Primaire Centrale de Sécurité Sociale de la Région Parisienne a fait passer à la Salle des Fêtes Municipale, une série de films du plus haut intérêt : *Bon Appétit! A votre santé! Echec au mal, Lorsque l'enfant paraît, Le champignon qui tue, Les joies de l'eau*.

Le spectacle était fort bien composé, et il est incontestable qu'un film comme *A votre santé!* qui expose simplement mais de façon frappante les conséquences effroyables de l'alcoolisme, mérite d'être projeté souvent et dans beaucoup de milieux.

### Les Mains Sales à la Salle des Fêtes

Des jeunes gens et jeunes filles de nos deux lycées ont donné, jeudi 8 avril, à la Salle des Fêtes, cette œuvre de J.-P. Sartre. La pièce, difficile à jouer, était fort bien montée, très au point et on a pu constater (même les censeurs les plus difficiles) qu'il y avait dans la troupe d'excellents éléments qu'on espère revoir quelque jour, si, comme nous l'espérons, les meilleurs des divers groupements d'art théâtral de notre ville veulent bien s'entendre pour donner une fois par an, par exemple, une représentation de gala.

Comme ils le méritaient, les acteurs et les actrices ont été très applaudis par un public nombreux très disert.

### 36 Ritournelles

Le samedi 22 mai, à la Salle des Fêtes Municipale, la troupe d'artistes chanteurs et acteurs mondains a présenté 36 *Ritournelles*, revue en deux actes, d'Henri Dumont.

Cette représentation, qui a obtenu un vif succès, très mérité, était donnée au profit des groupements de colonies de vacances de la ville de Saint-Cloud, entre lesquels a été réparti le bénéfice réalisé.

### Cinéma scolaire

Les séances de cinéma gratuites organisées par la Municipalité se sont poursuivies deux fois par semaine jusqu'à la fin juin 1954.

Une moyenne de 4 à 500 personnes assistent à chaque séance. Aux élèves de nos écoles viennent se joindre un bon nombre d'adultes. Les programmes choisis qui sont présentés satisfont tout le monde.

Les séances reprendront en octobre.

### Lyautey que j'ai connu

Pour clore dignement la série des manifestations organisées en 1953-1954 au Centre Culturel et Artistique, la Municipalité avait fait appel à M. Raymond Postal, auteur du livre *Présence de Lyautey*, ancien chef du service des Informations au Ministère de la France d'Outre-Mer, membre d'honneur du Comité du Centenaire de la naissance de Lyautey.

Le 22 juin, M. R. Postal fit à la Salle des Fêtes Municipale, devant un public d'élite et nombreux, une causerie du plus haut intérêt sur Lyautey, bâtisseur d'empires, Lyautey social, Lyautey artiste.

M. Postal fut très applaudi et il le méritait, car le portrait qu'il traça de Lyautey était exact, vivant, sincère et juste.

M. Laurence, maire-adjoint, félicita et remercia M. Postal. Il ne manqua pas de rappeler que M. Mendès-France, président du Conseil, dans son discours d'investiture à la Chambre des Députés, s'était référé à Lyautey, à propos de nos difficultés actuelles au Maghreb. Tant il est vrai que le génial bâtisseur du Maroc, le disciple de Galliéni, doit nous servir de guide aujourd'hui comme hier.

De très beaux films sur l'Afrique Noire et le Maroc terminèrent une belle manifestation à la gloire de Lyautey.

Vous remarquerez que des nouvelles corbeilles à papier, au nombre de 45, ont été posées dans toute la ville.

N'OUBLIEZ PAS DE LES UTILISER...



## Le IX<sup>e</sup> Salon des Artistes Clodoaldiens

Le IX<sup>e</sup> Salon des Artistes Clodoaldiens a été inauguré au Centre Culturel, rue des Ecoles, le samedi 8 mai, en présence de MM. Monsel, Rollin et Laurence, adjoints; de MM. Oble, Lemonnier, Charondièrre, Salles, Dupérier, Ducros, Benoit, conseillers municipaux et des présidents des Associations d'Anciens Combattants.

Une nombreuse assistance était venue au vernissage de cette exposition, organisée à l'occasion de la kermesse des Associations locales d'Anciens Combattants.

Le thème imposé aux exposants de Saint-Cloud a corsé l'intérêt de cette manifestation d'art qui s'impose parmi les plus valables de la région parisienne.

Yves Brayer et Guastualla étaient les invités d'honneur des Artistes clodoaldiens qui se sont groupés dans deux salles, l'une réservée à Saint-Cloud, et l'autre composée des œuvres les plus diverses.

En parcourant les cimaises, nous avons remarqué particulièrement les excellentes gouaches de Jean Chièze, les paysages de Claude Merckel, les bords de Seine de Marcel Dega, les vieilles maisons de Latour-Belot, le Pont de Sèvres de Levy-Murgier, les aquarelles de René Crevel, les peintures de Daille, les chevaux de courses de Maréchal, les portraits d'André Vitrac, les gouaches de Margoni, la marine de Dréville, les peintures de Fayein.

Il convient de citer également les envois de Moguez, Bayard, Bénézech, Chaumard, Tembouret, Antihovitch, Arnaud.

Enfin, la qualité des envois des céramistes et d'un peintre-verrier donne à ce Salon une remarquable tenue d'ensemble.

Notons les œuvres de Mary, Jouet et Chaudron.

---

## Résumé de la Conférence du Docteur BERTRAND sur l'accouchement sans douleur

*Conférence placée sous les auspices de la Municipalité  
et du Corps Médical  
qui a été prononcée devant 400 personnes  
à la Salle des Fêtes Municipale, le 15 juin 1952*

La première partie de l'exposé fut consacrée à l'étude de la douleur au cours de l'accouchement, douleur liée à la contraction du muscle utérin. Successivement, ses bases, anatomiques, physiques, chimiques et nerveuses furent étudiées, commentées, expliquées par des schémas ou des exemples simples.

L'importance capitale de la nutrition et de l'oxygénation fut mise en évidence. L'accouchement considéré sous son seul angle mécanique, musculaire, devant être préparé avec autant de soin qu'une épreuve sportive. D'où la place de la surveillance médicale et de l'éducation physique de la future mère, facteur essentiel de la forme physique indispensable pour supporter l'épreuve.

La seconde partie traite du fonctionnement de notre système nerveux et de notre cerveau. On nous montra le rôle capital rempli dans notre comportement, notre vie quotidienne sous tous ses aspects par l'éducation, que celle-ci soit familiale, scolaire, sociale, qu'elle soit livresque ou verbale.

Des exemples saisissants et multiples de notre vie courante imagèrent certaines affirmations parfois surprenantes.

Or si nous considérons l'acte de l'accouchement, il faut bien avouer que l'éducation reçue aux différents stades est assez mince si tant est qu'elle existe.

Depuis son plus jeune âge, la fillette sait qu'il faut souffrir pour avoir un bébé, devenue grande, cette douleur lui sera précisée et affirmée à plaisir. Elle lui paraît inexorable et liée à un anathème millénaire. Ignorance, crainte, peur, angoisse, parfois panique accompagnent l'acte de vie, créent chez la femme une réceptivité toute particulière à la sensation douloureuse, une émotivité dirigée dans le sens négatif, capable par elle-même d'accroître, voire de créer cette sensation douloureuse.

Enfin furent évoquées pour nous, dans le cadre du fonctionnement cérébral, les notions d'excitations positives et négatives, de dominantes, elles aussi illustrées d'exemples précis, simples mai évocateurs. Ainsi est montrée la nécessité de développer chez la future mère au cours de sa grossesse les excitations, les dominantes intellectuelles que constituent par exemple la joie de sa maternité, la noblesse de son rôle de mère, la beauté du foyer, etc...

Ce sera là le rôle de l'enseignement dit « théorique » qui accompagne sa préparation physique.

Les phénomènes de la vie féminine de l'accouchement lui sont révélés, expliqués, commentés. Ce domaine qui est essentiellement le sien lui sera alors connu, elle aura la révélation de la simplicité et de la grandeur de la parturition mécaniquement acte réflexe certes, mais avec toute sa résonance intellectuelle, philosophique, voire religieuse.

Les positions très nettement favorables prises par la religion chrétienne, catholique ou protestante, nous furent indiquées par de larges extraits et citations de presse. Ce qui est insupportable, dit l'un d'eux, c'est de voir et d'entendre des chrétiens s'opposer à l'accouchement sans douleur, au nom du texte de la genèse : « Tu enfanteras dans la douleur ». Allons donc ! le christianisme est un message de joie et de vie et non une religion de la souffrance.

Sur le plan pratique, une telle préparation n'est ni simple ni rapide, du moins dans l'état actuel des choses ou animateurs et élèves sont encore des pionniers.

« Pour ceux qui regretteraient cette suppression de la douleur, écrit une accouchée agrégée de l'Université, je dirai que l'accouchement sans douleur demande assez de sang-froid, de volonté et de maîtrise de soi pour ne pas représenter une solution de facilité. »

En d'autres termes, un tel accouchement se mérite, se gagne, il n'est pas automatique, loin de là. La femme n'est plus un être passif, attendant en suppliant qu'« on » la délivre, elle domine et dirige « son » accouchement, la mise au monde de « son enfant ».

Accouchements sans douleur ? Souvent certes, mais toujours accouchements meilleurs, meilleur pour l'enfant qui naît plus vite dans des conditions normales, sans intervention médicamenteuse ou instrumentale, meilleur pour la mère par sa simplicité physique mais surtout par la joie qu'il procure et la richesse morale qu'il engendre.

On rappelle que Saint-Cloud a été en Seine-et-Oise le promoteur de cette méthode et le premier centre du département à bénéficier de crédits importants dans le domaine de l'accouchement sans douleurs (locaux aménagés et insonorisés, sage-femme supplémentaire, infirmières diplômées spécialisées).

Nous remercions vivement le docteur Bertrand.

## Inauguration des Rues du 18 Juin et de la Libération

Le dimanche 11 juillet, Saint-Cloud était en fête. On inaugurerait la rue du 18-Juin (appel du général de Gaulle à la Résistance) et la rue de la Libération.

On sait, en effet, que le Conseil Municipal avait décidé, afin de perpétuer le souvenir de l'appel à la Résistance, d'une part, et de rendre un hommage public aux héros de la Libération, d'autre part, de donner à deux rues de Saint-Cloud les noms de rue du 18-Juin et de la rue de la Libération.

C'est à l'avenue des Platanes, qui longe le groupe d'immeubles H.L.M. et qui est appelée à devenir une voie importante, qu'a été donné le nom de rue du 18-Juin et c'est la rue Agathe et une partie de la rue de l'Eglise, voies vivantes et animées qui mènent au cœur de la cité, qui sont devenues la rue de la Libération.

Le général de Gaulle avait été invité à présider cette manifestation du souvenir. Il s'était excusé de ne pouvoir y assister.

C'est en présence de M. Georges Bidault, président du C.N.R. et Clodoaldien, de M. Bonnefous, député, ancien ministre; de M. Palewski, député de Seine-et-Oise; de M. de la Maduère, sénateur; de Conseillers généraux, des membres de la Municipalité et du Conseil Municipal, des maires des communes voisines et de nombreuses personnalités civiles et militaires que se déroula la cérémonie, pour laquelle l'excellente musique militaire du 1<sup>er</sup> R.I.C. prêtait son concours.

A 10 h. 15, M. Chaveton, maire, dévoila la plaque de la rue du 18-Juin. Après avoir présenté les excuses du général de Gaulle de ne pouvoir assister à la cérémonie, il lut l'appel du 18 juin. Puis une chorale entonna le chant de la 2<sup>e</sup> D.B.

Ensuite, entraînés par la musique militaire, les personnalités présentes et le public vinrent place de l'Eglise où avait lieu la seconde phase de la cérémonie.

Quand eut été dévoilée la plaque de la rue de la Libération, la parole fut donnée à M. Le Guen, président du Comité local de Libération qui, en phrases empreintes du plus pur patriotisme, prononça une allocution éloquente. M. Devèze, conseiller général, lui succéda et exposa l'histoire de la Libération.

M. Chaveton prit ensuite la parole et dit les raisons pour lesquelles la ville de Saint-Cloud, qui a spécialement souffert en 1870-71, se devait d'honorer spécialement la Résistance et les héros de la Libération.

M. le Président G. Bidault, en un langage d'homme d'Etat, termina les allocutions. Il dit combien il était sensible à l'évocation faite par le maire de la belle figure de Jean Moulin, premier président du C.N.R. et martyr de la Résistance. Il remercia la Municipalité et le Conseil municipal d'avoir rendu un hommage public à la Résistance et à la Libération.

Après les allocutions, les personnalités se tournèrent face au Monument aux Morts sur lequel le maire déposa une gerbe. Après la Sonnerie aux Morts et la minute de silence, la chorale fit entendre le *Chant des Partisans*.

La manifestation, à la fois sobre et parfaitement ordonnée, fut digne de ceux qu'elle honorait.

Elle se termina par un vin d'honneur qui réunit dans les salles de la mairie toutes les personnalités invitées. M. Chaveton leva son verre en leur honneur et évoqua la fête de la Libération et celle du 14 juillet.

## INFORMATIONS DIVERSES

### JOURNÉES DU SANG 1954

Le Centre de transfusion sanguine a fait savoir qu'il organiserait à Saint-Cloud, dans les mêmes conditions qu'en 1952, deux séances de prélèvement qui auront lieu les 9 et 10 octobre 1954, au Centre Culturel, rue Hébert.

Des détails seront donnés en temps voulu à la population par voie d'affiches.

### LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

Bien que nulle part en France on n'ait encore les résultats définitifs et officiels sur le chiffre de la population, nous pouvons communiquer, dès maintenant, les chiffres provisoires qui permettent d'apprécier l'importance de notre ville :

Population totale.....	20.630
Population municipale...	20.400

Ces chiffres seront corrigés mais varieront peu. La différence entre la population totale et la population municipale est le fait de la présence des élèves de l'Ecole Normale Supérieure « population comptée à part », selon les instructions ministérielles.

Etant donné qu'en 1946, les chiffres étaient de 17.614 habitants et 17.068 habitants, il y a eu un accroissement de plus de 3.000 âmes durant cette période de huit années. On sait que beaucoup de logements, notamment ceux de la rue Pasteur, n'étaient pas achevés à la date du recensement; ces chiffres seront donc rapidement dépassés dans les mois à venir.

D'autre part, a été posée tout récemment la première pierre de 684 logements construits par les Sociétés d'assurances; avec les nouveaux H.L.M., quai Carnot, les immeubles et pavillons en construction, il n'est pas téméraire d'affirmer que Saint-Cloud comptera 25.000 habitants d'ici 4 à 5 ans.

### L'AUTONOMIE DES LYCÉES DE SAINT-CLOUD

Par décret du 5 juin 1954 portant transformation de deux annexes de lycée en un lycée unique à deux groupes (*Journal Officiel* du 12 juin 1954, page 5465), l'annexe du lycée Hoche de Versailles, à Saint-Cloud et l'annexe du lycée de jeunes filles de Versailles, à Saint-Cloud, sont transformés en un lycée unique et autonome.

Le lycée unique de Saint-Cloud sera géré au nom et pour le compte de l'Etat.

Le présent décret a effet du 1<sup>er</sup> avril 1954.

Nous nous réjouissons de la décision qui donne l'autonomie à nos deux excellents lycées. La Municipalité tenait à cette autonomie qu'elle demandait depuis longtemps.

Il était inconcevable que nos deux établissements publics scolaires du 2<sup>e</sup> degré, dont les succès sont nombreux, tant aux examens qu'au concours général et qui comptent chacun plus de 700 élèves, fussent toujours rattachés administrativement à Versailles. Cette anomalie a cessé et c'est très bien ainsi.

### NOCES D'OR

Nous avons appris que M. et Mme Comte-Morestin, demeurant 28, rue Royale, mariés à Saint-Cloud le 25 juin 1904, venaient de célébrer leurs Noces d'Or.

Nous prions M. et Mme Comte de trouver ici l'expression de nos très vives félicitations.

## L'ART AU LYCÉE

Le dimanche 13 juin, placé sous le signe de la Trinité, j'ai trouvé, heureusement réunis, le passé, le présent et l'avenir au Centre Culturel Municipal de Saint-Cloud.

Sur l'initiative de M. le Proviseur Blériot et de M. Jean Chièze, professeur de dessin, xylographe éminent à qui la Société Nationale des Beaux-Arts décerna cette année son grand prix de gravure, une exposition de dessins et de travaux d'art des élèves du lycée de garçons recevait, les 12 et 13 juin, la visite de nombreux Clodoaldiens dans la salle de la rue Hébert.

Puisque l'on veut bien me demander mon avis sur cette manifestation, je dirai simplement qu'elle me parut excellente et même très supérieure à ce que j'attendais. Le passé nous ramenait en 1943 avec pour thème : « La vie du lycée pendant l'occupation », 120 gouaches rappelant ce qui faisait alors partie de la vie quotidienne des jeunes, les abris, les alertes, les biscuits vitaminés, etc.

Il n'est d'ailleurs pas sans intérêt de noter, grâce à l'heureux appel fait à quelques anciens, que ce passé récent suscita des vocations artistiques valables : les excellents envois du céramiste A. Marcy, du graveur Domenget et de l'architecte Rhoné en attestaient et je sais aussi que certaines bonnes galeries parisiennes présentes à leurs cimaises les toiles d'autres « anciens », C. Maréchal, Georges de France, pour n'en citer que deux.

Parmi les travaux actuels des élèves, affiches, décorations, compositions pour lesquelles une grande part était laissée à l'imagination, j'ai trouvé ce qu'il fallait de l'influence d'un maître soucieux de la qualité du dessin mais donnant à chacun la possibilité de s'exprimer.

C'est ainsi que des dons personnels intéressants m'ont paru se révéler, notamment dans de bonnes « natures mortes aux coquillages » et « au bateau ».

Un panneau comprenant des photos et de beaux agrandissements montrait également un sens réel de la composition tandis que certains éléments de l'ensemble des travaux de lino-gravure (professeur M. Chambon), intéressaient par une sûreté de main déjà affirmée.

De même l'ensemble de travaux manuels (professeur M. Baglin) me parut excellent. J'avoue d'ailleurs mon goût pour tout ce qui touche au travail direct de la matière.

A signaler aussi quatre maquettes d'aéro-modélisme.

M. Chavegrand, ancien directeur du lycée, présida, à l'issue de l'exposition, un jury composé des anciens devenus artistes professionnels qui décernèrent à leurs cadets huit prix d'exposition et deux prix d'encouragement, ces derniers sous la forme concrète d'objets d'art.

Cette rencontre d'art au lycée s'est clôturée dans l'enthousiasme et déjà se dessine l'ambition d'une future exposition où, comme il se doit, on tâchera de faire mieux encore, mieux surtout, paraît-il, en ce qui concerne l'échange de diverses disciplines telles que les sciences naturelles et la géographie avec les arts graphiques et plastiques.

Je souhaite à tous, maîtres, anciens et élèves, bonne réussite pour cette manifestation à venir.

Maurice CHAMPION,

Vice-Président de la Société Nationale des Beaux-Arts.

## RECEPTION A LA MAIRIE

Dimanche 25 avril, le Conseil municipal a remis à l'issue d'un vin d'honneur offert à M. Hatry, qui prend sa retraite, et à M. Ancla, le nouveau percepteur de notre ville, un souvenir à M. Hatry, vieux Clodoaldien, connu de tous, ancien combattant de Verdun, président de la F.N.C.R. et qui s'occupe depuis toujours de multiples œuvres de la ville.

Le maire, M. Chaveton, au nom des Clodoaldiens, remercia M. Hatry de son dévouement à la cité, et souhaita à M. Ancla la plus cordiale des bienvenues.

Des gerbes de fleurs furent offertes à Mmes Hatry et Ancla.

## LA « ESMERALDA » DES FORAINS REÇUE A LA MAIRIE

Le jeudi 10 juin, la Esmeralda des Forains est venue avec ses demoiselles d'honneur passer l'après-midi et la soirée à la fête de mai de Saint-Cloud.

Elle y fut reçue avec les honneurs dus à sa royauté. Elle fit un tour en ville en la compagnie de M. Benoit, conseiller municipal, et du président des Forains. Il y eut le soir, un bal très animé dans le parc.

Vers 16 heures, la reine et sa suite, accompagnées de M. Benoit, du président des Forains et de quelques membres du Comité, se rendirent à la Mairie où un vin d'honneur était servi.

M. Laurence, maire-adjoint et M. Bonnifaud, secrétaire général de la Mairie, les reçurent. MM. Benoit, le président des Forains et M. Laurence échangèrent quelques paroles aimables. Des fleurs furent offertes à la Esmeralda des Forains et à ses demoiselles d'honneur, qui se déclarèrent enchantées de l'accueil que Saint-Cloud leur réservait.

## BÉNÉDICTION DE LA NOUVELLE STATUE DE NOTRE-DAME DES AIRS, AU VAL-D'OR

Samedi 1<sup>er</sup> mai, S. Exc. Mgr Renard, évêque de Versailles, a procédé en l'église du Val-d'Or, à la bénédiction de la nouvelle statue de Notre-Dame des Airs.

Le maire de Saint-Cloud, M. Chaveton, entouré de ses adjoints : MM. Monsel, Rollin, Laurence et de plusieurs conseillers municipaux dont MM. Joulia, Petit, Charondière, Devèze, étaient présents avec le D<sup>r</sup> Debat, de l'Institut, MM. Dauphin, de Grand-saignes, etc...

A 17 heures, Mgr Renard arrivait à l'église, qui était comble. Il était accompagné de plusieurs chanoines dont M. le Curé de Saint-Cloud. Il prit la parole et prononça un excellent sermon.

Après le sermon, de plein air comme il se devait, une brillante cérémonie religieuse se déroula dans l'église. L'abbé Bréchemier, curé du Val-d'Or, remercia en termes choisis S. E. Mgr Renard d'être venu assister à la bénédiction de l'œuvre des sculpteurs Meauzé et Feltrin.

Une réception réunit ensuite plusieurs personnalités autour de Mgr Renard dont chacun se plut à reconnaître l'amabilité et la distinction.

## POUR LES DÉPORTÉS

Le dernier dimanche d'avril, a été, comme il le sera désormais chaque année, consacré à la commémoration du souvenir des héros et victimes de la déportation.

Aussi, ce 25 avril, le maire de Saint-Cloud, M. Chaveton, ses adjoints, de nombreux conseillers municipaux, le président du Souvenir Français, les Déportés politiques, les présidents des Associations d'Anciens Combattants et Victimes de la guerre, et un bon nombre d'habitants de Saint-Cloud ont, au cours de deux cérémonies, rendu l'hommage solennel dû aux Déportés.

Les gerbes de fleurs ont été déposées par la Municipalité au monument aux Morts, place de l'Eglise et au monument du Souvenir Français, au cimetière. Les minutes rituelles de silence ont été observées et M. Chaveton a exalté le souvenir des Déportés.

## LA MORT DU PROFESSEUR POLONOWSKI

Les milieux clodoaldiens ont eu la douleur d'apprendre la mort du professeur Polonowski, survenue tragiquement dans un accident d'automobile, le 9 juin 1954, dans la région de Douai.

Mme Polonowski, son épouse, ainsi que le conducteur de la voiture, le docteur Bricas, médecin pédiatre, de nationalité grecque, professeur agrégé à titre étranger à la Faculté de Médecine de Paris, ont été également tués sur le coup.

Le docteur Michel Polonowski, professeur à la Faculté de Médecine de Paris, membre de l'Académie de Médecine, membre de l'Institut, faisait partie de nombreuses sociétés scientifiques où il dépensait abondamment ses précieuses qualités humanitaires et philanthropiques.

Le professeur Polonowski, titulaire de la Croix de Guerre avec deux citations, Chevalier de la Légion d'Honneur à titre militaire, avait été engagé volontaire sur le front pendant toute la première guerre mondiale.

Le professeur Polonowski était président d'honneur du Comité du Kelly Memorial et à ce titre les Clodoaldiens se souviennent des paroles si touchantes qu'il avait prononcées, le 20 juin 1948, à l'occasion de l'inauguration du Stade Kelly.

A la Faculté, le professeur Polonowski était un maître incomparable qui restera profondément regretté de tous ses collaborateurs et de ses élèves. Il savait donner à son enseignement, grâce à son immense bonté persuasive, à la vivacité de son esprit et à l'éclat pétillant de son intelligence, un attachement remarquable.

C'est au milieu d'une foule recueillie, dans l'église Saint-Thomas d'Aquin, à Paris, que les derniers honneurs lui furent rendus ainsi qu'à Mme Polonowski la compagne fidèle du maître. On remarquait autour de la famille, le Corps des professeurs des Facultés de Médecine et de Pharmacie de Paris et de province dont certains étaient hier encore ses élèves, de nombreux médecins et étudiants, profondément attristés, mais chez qui le souvenir impérissable du maître restera une sorte de modèle et d'exemple, dans la voie qu'il s'efforçait toujours de leur tracer.

## DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Nous avons relevé au *Bulletin Officiel des Décorations*, les promotions suivantes :

### Officier de l'Instruction Publique

Duveau (Eugène-Louis), demeurant à Saint-Cloud, pour services rendus à l'Education Nationale.

Ortmans (Pauline), dite Viviane Romance, domiciliée à Saint-Cloud, pour services rendus aux arts.

Nous adressons à ces nouveaux promus nos plus sincères félicitations.

*Erratum.* — Dans le dernier numéro du *Bulletin Municipal*, nous avons indiqué que M. Pluchon André avait obtenu un rappel de la Médaille d'Honneur du Travail, en vermeil, en vertu des dispositions spéciales prévues en faveur des mutilés de guerre. Il faut lire : « en faveur des mutilés du travail ».

Nous nous en excusons.

## La Seine-et-Oise menacée

Le 3 novembre dernier, les Conseillers généraux de Seine-et-Oise: Indépendants, R.P.F., R.G.R., S.F.I.O., M.R.P., offraient leur démission au Ministre de l'Intérieur. C'est là un fait sans précédent, non seulement dans la vie politique du département, mais encore dans l'histoire des collectivités départementales françaises. Aucun Conseil Général, en effet, depuis l'instauration du régime départemental actuel en 1871, n'avait offert en bloc sa démission.

On doit penser que ce n'était pas là un geste théâtral; les Conseillers généraux avaient de très impérieuses raisons de protester ainsi contre une criante injustice.

ANNÉE	CHARGES D'ASSISTANCE	AUGMENTATION EN 5 ANS	BUDGET	AUGMENTATION EN 5 ANS	POURCENTAGE DE L'ASSISTANCE DANS LE BUDGET
1950	4.029 millions		6.390 millions		64 %
1951	4.327 —		6.495 —		66 %
1952	5.192 —	2.313 millions	7.802 —	2.551 millions	67 %
1953	5.492 —	soit 57 %	8.340 —	soit 39 %	68 %
1954	6.342 —		8.941 —		71 %

On pourrait penser que l'Etat ou notre puissant voisin, la Seine, ont cherché à nous venir en aide. Il n'en est rien : non content de nous priver d'une grande part de nos recettes, et de déverser sur notre territoire le surplus de sa population, le département de la Seine se refuse à toute caisse commune. L'Etat jusqu'ici l'a laissé faire. Bien plus, à l'encontre de toute équité, notre département était l'avant-dernier des départements français dans l'échelle des taux de participation de l'Etat aux dépenses d'assistance. La part de l'Etat est restée en effet, jusqu'en 1953, de 28,68 % pour la Seine-et-Oise, alors que la moitié des départements obtient 50 %, et que certains autres, comme la Lozère, obtenaient 73,66 %, les Landes 78 %, la Corse 89 %, le Nord qui est assez comparable à la Seine-et-Oise par la population et les ressources 53 %. Ces taux sont fixés par un décret-loi de 1935. Depuis plusieurs années, le Conseil Général avait demandé une révision de ces taux injustes, des délégations s'étaient rendues dans les Ministères, des projets de loi ont été déposés. Au cours de la discussion de la loi de finances, en 1952, M. Mignot, député de Seine-et-Oise, réussissait à obtenir le vote d'un texte (article 30 de la loi), prévoyant la modification pro-

## La preuve de l'injustice

Chacun connaît la bizarrerie topographique de notre département, sa forme annulaire entourant la Seine, la proximité et les attraits de toute espèce de la capitale dont nous sommes devenus les satellites.

Habitants d'un véritable département-dortoir, nos concitoyens de Seine-et-Oise vont à Paris travailler et se distraire, et reviennent en banlieue le soir pour jouir du calme relatif des rues ombragées, d'un air plus pur et d'horizons plus agrestes, mais ils payent bien cher ce plaisir. Levés plus tôt, rentrant plus tard que les Parisiens de leur bureau ou de leur atelier, ils dépensent une petite fortune dans les transports, ainsi que de précieuses heures; la Seine bénéficie de leur activité, encaisse les impôts et les taxes qui frappent le commerce et l'industrie, la Seine-et-Oise, besogneuse, doit payer l'aménagement de banlieues en constant développement, elle doit construire les maisons et les écoles, édifier les égouts, les conduites d'eau et de gaz, assainir les lotissements, alors que le chiffre d'affaires et le produit des taxes de transaction sont très inférieurs à ceux de la Seine.

Il y a mieux : les dépenses d'assistance sont relativement plus élevées en Seine-et-Oise que dans la Seine, car les Seine-et-Oisiens sont relativement plus pauvres. Paris envoie dans les lointaines banlieues de petites gens, des vieillards, qui, ne pouvant plus travailler, cherchent un repos mérité à la campagne. Les familles nombreuses qui ont besoin d'espace recherchent également pour leurs enfants les faubourgs plutôt que le centre surpeuplé de l'agglomération parisienne. De plus, la guerre et les dévaluations ont ruiné une masse considérable de vieux rentiers, de retraités, qui deviennent des assistés qu'il faut évidemment soutenir ou soigner dans nos hôpitaux ou nos hospices. Le département de Seine-et-Oise a donc de très lourdes charges d'assistance dont le poids dans le budget est devenu écrasant.

Qu'on en juge par le tableau suivant :

chaine par décret du taux de participation de l'Etat dans les dépenses d'assistance. Les services du Ministère de la Santé reconnaissent alors eux-mêmes que c'était une somme de 800 millions par an qu'il aurait fallu obtenir en plus des subventions anciennes pour rétablir la justice. Hélas, 18 mois plus tard, aucun ministère n'avait encore pris de décret en notre faveur. La Seine-et-Oise restait pénalisée.

C'est alors qu'intervint (rappelons cette date du 3 novembre 1953), la démission de la grande majorité du Conseil Général. Trois mois plus tard, le Ministre de l'Intérieur préférait céder plutôt que de s'exposer à une violente campagne électorale : il refusait la démission des Conseillers généraux de Seine-et-Oise, mais accordait au département la promesse d'une subvention exceptionnelle de 400 millions pour l'année 1954. Pour l'avenir, le décret toujours attendu devait être pris, accordant au département une participation de l'Etat de 45 %. Le Conseil Municipal de Saint-Cloud avait au cours d'une séance du 18 décembre 1953, approuvé l'action du Conseil Général.

Cette première victoire ne doit pas être la seule : elle reste précaire. Une « explication » doit avoir lieu

avec le département de la Seine dans un délai très bref pour l'obtention d'une caisse de péréquation des taxes de transaction, le manque à gagner pour notre département étant encore là de plusieurs centaines de millions. Une autre lutte doit être entamée pour obtenir que l'Etat ne rejette pas une partie du fardeau des charges d'assistance sur les communes elles-mêmes, comme elles en sont menacées par une loi.

Aussi, les Conseillers généraux, les Maires, les Conseillers municipaux, les électeurs de tous les cantons et de toutes les communes de Seine-et-Oise doivent-ils s'unir pour défendre l'intérêt commun. Ce n'est pas l'égoïsme, mais la justice et le bon droit qui nous le commandent.

## Un Clodoaldien à l'Honneur

Un de nos compatriotes, M. Michel Ambrosi, s'est particulièrement distingué en battant le record de vol à voile avec 560 kilomètres, le 16 avril 1954, sur le parcours Paris-Bordeaux-Léognan.

Nous nous permettons de rappeler que M. Michel Ambrosi, âgé seulement de 33 ans, est pilote de planeurs depuis l'âge de 16 ans. Il est ancien chef pilote-adjoint du Centre National de la Montagne Noire et actuellement chef pilote du Centre-Ecole de la Région parisienne Breveté pilote d'avions de transports publics, il compte déjà 3.600 kilomètres de vol.

Nous publions ci-dessous le récit de son exploit sportif qui honore les ailes françaises :

### Vol de distance effectué le 16 Avril 1954 sur planeur de performance Air 102

Le matin, à 7 h. 30, temps paraissant favorable. Plusieurs buts possibles : Agen-La Réole-Cazaux-Bordeaux-Léognan. Je préfère Bordeaux-Léognan après avoir pris les renseignements météorologiques. Le lieu d'atterrissage est ainsi fixé à l'avance sans contrôle des commissaires.

Un collègue me prête très sportivement le planeur sur lequel il devait décoller pour une tentative de 300 kilomètres à but fixé (épreuve de brevet E). Les préparatifs retardent un peu le départ. Décollage à 10 h. 25 remorqué par un avion. Largage à 10 h. 39 et 200 mètres d'altitude. Je commence à monter en spirale puis, à 10 h. 45, à 750 mètres d'altitude, je prends la direction cap 210.

Le ciel est chargé de nuages épais. Début de voyage facile. A Corbeil, le froid me glace les pieds, je ne les sentirai à nouveau que 10 minutes après l'atterrissage.

A Pithiviers, le ciel s'éclaircit. Première difficulté. Je parviens à remonter mais la moyenne horaire n'est plus que de 60 kilomètres. Passage de la Loire à l'est d'Orléans, 12 h. 25. Les nuages ont la forme de sympathiques choux-fleurs (cumulus). Traversée de la Sologne très rapide : moyenne 110 km-h., altitude maximum 1.500 mètres, un seul point bas à 500 mètres.

Jusqu'à l'Indre, voyage sans histoire. Après Châtillon-sur-Indre (13 h. 45), les ascendances sont plus rares et faibles. La moyenne baisse à nouveau, 20 kilomètres au nord de Confolens, 250 à 450 mètres au-dessus du sol, le voyage paraît compromis. Traversée de la Vienne en direction NW pour essayer de remonter sous un nuage paraissant intéressant. Début de la remontée assez pénible jusqu'à 600 mètres. Vers la forêt de Braconnne, les nuages sont plus abondants, j'atteins à nouveau le plafond 1.400 mètres avec une ascendance de 4 m./s.

D'Angoulême (16 h.) à Bordeaux, je peux maintenir facilement une altitude supérieure à 900 mètres pour atteindre plus sûrement le but. Après Bussac (500 kilomètres), diminution de la nébulosité. Fin de parcours, moyenne 80.

Survole de Bordeaux à 17 h 25 — altitude 1.300 m., ciel clair — instabilité encore intéressante. Atterrissage à Bordeaux-Léognan à 17 h. 40. Personne ne m'a vu arriver. La réception est chaleureuse. Je retrouve des camarades et d'anciens élèves.

Il était possible de continuer le voyage mais l'épreuve de 500 kilomètres (15 dans le monde) du brevet est terminée et le record de France, but fixé, est battu avec 560 kilomètres (ancien record 470).

## Compte rendu analytique des Séances des 31 Mai et 2 Juin 1954 du Conseil Municipal de St-Cloud

### SÉANCE DU 31 MAI 1954

L'an mil neuf cent cinquante-quatre, le lundi 31 mai, à 21 h., les membres composant le Conseil municipal de la ville de Saint-Cloud se sont réunis, sous la présidence de M. Francis Chaveton, maire, pour la tenue de la séance à laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit.

*Etaient présents :* MM. Chaveton, maire; Monsel, Rollin, Laurence, adjoints; Mmes Clément, Lorrain; MM. Joulia, Lemonnier, Charondière, Clémentel, Petit, Beaufocher, Chauveau, Salles, Dupérier, Ducros, Billard, Coutureau, Benoit, Comeau, Primel, Biajoux, Mme Maloisel.

*Excusés :* MM. Schreder, Oble, Devèze, Mme Chevrin. Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. Schreder, adjoint, a donné pouvoir à M. Laurence.

M. Oble a donné pouvoir à M. Chaveton.

M. Devèze a donné pouvoir à M. Salles.

Mme Chevrin a donné pouvoir à M. Primel.

La séance est ouverte à 21 h. 10.

Sur demande de M. Billard, il est décidé d'éviter autant que possible la lecture des rapports des différentes Commissions afin de gagner du temps.

M. Lemonnier est réélu secrétaire de séance à l'unanimité.

M. Comeau présente différentes observations sur le procès-verbal de la séance précédente. Il déclare notamment que les Commissions avaient décidé que la réfection des trottoirs devant les immeubles de la Passerelle pourraient être inscrite au budget de 1954, les trottoirs considérés n'étant pas touchés par les travaux des P.T.T. et que le programme d'amélioration de l'éclairage, discuté en commissions, comportait l'avenue Bernard-Palissy, non seulement jusqu'à l'avenue de Longchamp mais jusqu'à la rue du Val-d'Or.

M. Lemonnier fait remarquer à M. Comeau que le procès-verbal reproduit ce qui a été dit en séance et il n'appartient pas au secrétaire de compléter les points ayant échappé aux conseillers en cours de séance.

M. le Maire déclare que la Municipalité procède très rapidement à la modernisation de l'éclairage et que la section de voie en cause pourra être comprise dans une prochaine tranche de travaux.

Le procès-verbal de la présente séance est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil passe à l'étude des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente session.

1° Aide aux mères de famille (travailleuses familiales) et suppression des bons de gaz et d'électricité aux familles assujetties à l'impôt sur le revenu.

La question fait l'objet d'un rapport de la Commission des œuvres sociales et de la Commission des finances, tendant à accorder une aide directe aux familles par le concours de « travailleuses familiales », ces rapports concluant à l'attribution d'une subvention à l'Association Clodoaldienne pour l'aide aux mères de famille.

M. Dupérier déclare que le Conseil Municipal ne peut voter une subvention qu'à une association qui a fait preuve d'une activité effective et que cette subvention ne peut constituer qu'un appoint et non, comme dans le présent cas, l'essentiel des ressources, les auteurs de la proposition ayant déclaré que l'association ne pourra fonctionner que grâce à cette subvention.

M. Rollin, auteur de la proposition, apporte des éléments d'appréciation sur l'activité de l'association au cours des huit mois précédents. Il fait, en outre, remarquer qu'il ne s'agit pas d'une subvention à une association mais d'une aide accordée aux familles par l'intermédiaire de cette association, pour leur permettre de bénéficier de l'organisation sociale dite « travailleuses familiales », que d'ailleurs la Municipalité n'avait pas proposé une subvention globale à l'association mais un barème de participation aux charges de familles et que c'est au cours des discussions devant les Commissions que la notion de subvention rattachée à une justification des dépenses y a été substituée. L'orateur rappelle, en outre, que les travailleuses familiales doivent être munies d'un diplôme d'Etat.

M. Biajoux critique la nature de l'aide apportée par les travailleuses familiales qui n'effectuent pas les gros travaux et attire l'attention du Conseil sur le fait que la disposition envisagée risque de diminuer les droits effectifs des allocataires des Caisses en créant un précédent paliant la carence de ces dernières. Il déclare, en outre, que l'organisation choisie ne satisfait pas de nombreux Clodoaldiens.

M. Monsel, Salles, Charondière et Clémentel se déclarent favorables au vote de cette subvention limitée à 50.000 francs et renouvelable.

MM. Biajoux et Primel ne sont pas d'accord pour que la ville prenne à sa charge une action sociale qui devrait selon eux être à la charge des employeurs et appuyé énergiquement le vœu de Mme Chevrin, demandant aux Caisses d'Allocations et Administrations de créer des services pour l'aide aux mères de famille.

M. Coutureau déclare qu'il regrette que l'Aide des Travail-leuses Familiales soit limitée aux seuls salariés et fonctionnaires, les petits artisans pouvant avoir besoin de l'aide familiale.

Sur demande de M. Biajoux, M. Monsel précise que certains commerçants et entrepreneurs n'ont pas besoin des aides familiales mais qu'il est d'accord pour l'accorder aux petits commerçants et petits artisans ayant moins de 45.000 francs de revenu mensuel.

L'allocation de 50.000 francs à l'Association Clodoaldienne pour l'Aide aux Mères de Famille, subvention renouvelable et pour laquelle un crédit de 150.000 francs est proposé et la mesure corrélative de suppression des bons de gaz aux familles nombreuses assujetties à l'impôt sur le revenu, sont votées par 18 voix et 9 abstentions.

Ont voté pour : les conseillers du groupe de la majorité et MM. Salles, Benoit et Devèze.

Se sont abstenus : les conseillers du groupe communiste et MM. Dupérier, Ducros, Billard et Coutureau.

Le vœu de Mme Chevrin est adopté à l'unanimité.

Le Conseil émet, à l'unanimité, le vœu que les différentes Caisses d'Allocations Familiales prennent des mesures semblables à celles de la Caisse Centrale d'Allocations Familiales de la Région Parisienne, en ce qui concerne l'aide aux familles par des travailleuses diplômées de l'Etat;

2° *Fonctionnement de la colonie de vacances municipale en 1954 (modification du barème du prix de séjour, rémunération du personnel) :*

Mme Maloisel demande qu'un trousseau soit accordé aux enfants de familles économiquement faibles pour leur permettre le séjour à la colonie municipale de Charbonnière.

Cette proposition est reprise et défendue par MM. Biajoux et Comeau qui désirent voir cette question tranchée. Il faut, dit M. Comeau, donner un droit aux familles dont les salaires sont très bas; il ne faut pas se borner à une mesure de charité.

M. le Maire, appuyé par Mme Clément et Mme Lorrain, déclare que le Bureau de Bienfaisance fait le nécessaire pour compléter les trousseaux insuffisants.

MM. Clémentel et Lemonnier demandent que la question soit étudiée en commission avant d'être soumise au vote du Conseil.

La question de l'allocation d'un trousseau aux enfants des familles dont le revenu mensuel est inférieur à 30.000 francs, mise aux voix, est repoussée par 16 voix contre 3 et 3 abstentions.

Ont voté pour : les cinq conseillers du groupe communiste et MM. Dupérier, Ducros et Billard.

Ont voté contre : MM. Salles et Devèze et les conseillers du groupe de la majorité, à l'exception de M. Lemonnier.

Se sont abstenus : MM. Benoit, Coutureau et Lemonnier.

Le nouveau tarif de séjour à la colonie municipale de Charbonnière ainsi que les changements apportés aux effectifs et la rémunération du personnel sont approuvés à l'unanimité.

Au préalable, M. Dupérier avait fait admettre les modifications suivantes :

350 francs de 35.000 à 50.000 francs, au lieu de 350 francs de 35.000 à 40.000 francs et 380 francs de 40.000 à 50.000 francs;

3° *Acquisition de deux classes démontables pour l'école des filles du Centre :*

Dans une discussion au cours de laquelle sont examinés les motifs pour lesquels le programme de surélévation de l'école du Centre n'a pas pu être réalisé, les communistes reprochent à la Municipalité d'avoir ignoré le règlement afférent à l'attribution des crédits par la Caisse des Dépôts et Consignations.

M. Dupérier signale que la Caisse des Dépôts et Consignations n'a pu accorder le crédit parce que l'autorisation de l'Education Nationale n'avait pas été donnée. D'autre part, M. Dupérier précise que d'une démarche effectuée par lui auprès du directeur des constructions scolaires à l'Education Nationale, il résulte que le dossier n'a pas encore été transmis à ce service ministériel.

M. Monsel affirme que la préfecture déclarait avoir transmis le dossier avec avis favorable à l'Académie.

L'acquisition des deux classes démontables pour l'école des filles du Centre est votée à l'unanimité. M. Dupérier ainsi que d'autres conseillers du même groupe faisant toutefois observer que cet achat aurait pu être évité si le projet de surélévation du Centre avait été présenté plus tôt au Conseil municipal.

4° *Acquisition d'un terrain en vue de l'agrandissement du garage municipal et de l'extension du dépôt de voirie :*

M. Comeau demande si la servitude de passage prévue au présent projet sera acceptée et craint que la préfecture n'approuve

pas la décision du Conseil. Le projet présenté par la Municipalité est adopté dans les commissions est voté à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil décide d'acquérir au prix de 2.000 francs le m<sup>2</sup>, en vue de l'agrandissement du garage municipal et l'extension du dépôt municipal de voirie, une petite parcelle de terrain de 189 m<sup>2</sup>, contiguë au garage municipal et embriquée dans des terrains communaux, parcelle appartenant à M. Bouffier, 52, avenue du Maréchal-Foch, à Saint-Cloud, cadastrée à la section G, au lieu dit « La Guette », sous le n° 181p et figurée par une teinte jaune au plan parcellaire dressé par le directeur des Services techniques municipaux.

Crée au profit de M. Bouvier sur la voie d'accès au garage municipal, une servitude de passage pour permettre à l'intéressé de se rendre à un garage personnel qu'il a l'intention d'édifier à ses frais sur la partie du terrain contiguë à celle qu'il cède à la ville;

5° *Renforcement des canalisations du gaz, boulevard de la République, rue Pigache, rue Tissot (création d'un axe de distribution en vue d'améliorer la pression du gaz).*

Les rapports des commissions favorables à ce projet sont adoptés à l'unanimité.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de faire exécuter par Gaz de France les travaux ayant pour but de créer un axe de distribution du gaz entre la place Magenta et la rue de Buzenval, empruntant le boulevard de la République, la rue Pigache et la rue Tissot, travaux chiffrés à 4.200.000 francs (4.095.583 francs d'après les devis plus 104.417 francs pour imprévus, dont 50 % à régler par le fonds syndical sus-visé, qui nécessitent la pose de 47 mètres de canalisations en fonte de 200 m/m sur le boulevard de la République et le remplacement sur cette voie ainsi que sur les autres voies des canalisations existantes par des canalisations d'un plus fort diamètre (fonte de 200 m/m).

Ouvre pour régler la quote-part communale un crédit de 2.100.000 francs à prélever sur les fonds libres;

6° *Réfection des trottoirs, boulevard de la République, entre la rue des Tennerolles et l'avenue du Maréchal-Foch et exécution d'un égout sous trottoir.*

M. Primel signale au Conseil que la profondeur prévue pour le nouvel égout empêchera des riverains de se raccorder sur celui-ci; il demande que l'égout soit enterré plus profondément.

M. le Maire expose à ce conseiller les conditions techniques du projet qui a d'ailleurs été vérifié par les Ponts et Chaussées et qui ne permettent pas de prendre en considération la demande présentée, les immeubles signalés étant placés à un niveau trop bas pour permettre le déversement naturel des eaux dans les différents collecteurs successifs.

Le projet favorable à la construction de l'égout, à la réfection du trottoir dont il s'agit et à la dépense de 3.200.000 francs qui en découlera et qui comprendra notamment la fourniture des dalles par l'entreprise Chonez est voté à l'unanimité;

7° *Dératisation de Saint-Cloud :*

Les rapports des commissions donnent un avis favorable en ce qui concerne la dépense de 400.000 francs prévue pour procéder à la dératisation de Saint-Cloud. Cette dépense étant prélevée sur les fonds libres est votée à l'unanimité.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de faire procéder à la dératisation de Saint-Cloud, dans les conditions ci-après et conformément au plan suivant :

Première urgence : partie comprise entre la Seine et la ligne de chemin de fer Issy-Plaine-Puteaux.

Deuxième urgence : partie comprise entre les deux lignes de chemin de fer.

Troisième urgence : le plateau de Montretout.

La dératisation sera effectuée par une équipe composée de spécialistes du Centre technique antiparasitaire et de dératisation, 25, rue Lesueur, à Paris, avec lequel un marché de gré à gré sera passé si besoin est. A cette équipe sera joint du personnel municipal qui se spécialisera dans ce genre de travail.

Ladite équipe procédera à la dératisation des deux zones les plus infestées. Le quartier de Montretout sera traité sur demande des particuliers par l'équipe municipale.

Ouvre pour régler la dépense en résultant un crédit de 400.000 francs à prélever sur les fonds libres;

8° *Remplacement d'un véhicule tourisme hors d'usage :*

Les rapports des commissions sont favorables au remplacement d'une voiture tourisme Simca, hors d'usage, utilisée pour faire les petites courses et les transports de peu d'importance par une 4 CV Renault, entraînant une dépense de l'ordre de 500.000 francs à prélever sur les fonds libres, la voiture Simca étant vendue au prix de l'Argus.

M. Biajoux ayant posé une question sur l'utilisation de ce véhicule, M. le Maire déclare que cette voiture est utilisée pour le service, le déplacement des représentants du Conseil et pour éviter une camionnette ou un camion lorsqu'il s'agit de faire des transports de faible importance. Ce projet est voté à l'unanimité;

9° *Agrément de l'entrepreneur qui s'est rendu acquéreur de l'entreprise d'électricité Bellemain, à Garches, adjudicataire des travaux d'entretien du réseau d'éclairage public électrique.*

Les rapports des commissions donnent un avis favorable, à l'exception des communistes à cet agrément, les communistes rappellent qu'ils sont contre cet agrément parce qu'ils désiraient voir placer ces travaux d'entretien en régie directe.

Après réponse de M. le Maire qui rappelle les difficultés entraînées par la régie directe, cet agrément est voté par 22 voix contre 5, les communistes déclarant voter contre;

10° *Acquisition d'un terrain quai Carnot, en vue de l'édification de logements économiques et familiaux :*

M. le Rapporteur de la Commission des finances donne lecture du rapport de cette commission, favorable à l'acquisition d'urgence et à l'amiable d'un terrain de 5.347 m<sup>2</sup> pour le prix de 3.500 francs le m<sup>2</sup>, ce qui entraîne une dépense approximative avec les frais annexes de 21.000.000 qui devra faire l'objet d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit.

M. Comeau, au nom du groupe communiste, demande que soit traité dans cette question le programme de réalisations de locaux à usage d'habitation ayant fait l'objet d'une note du groupe communiste.

M. le Maire lui répond que le Conseil est saisi d'une question particulière et que les communistes veulent traiter une question générale; il demande le renvoi de la discussion de ce rapport aux questions diverses.

L'acquisition d'un terrain est voté à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil décide d'acquiescer à l'amiable, pour le prix de 3.500 francs le m<sup>2</sup>, la parcelle de terrain dont il s'agit, ce qui entraînerait avec les frais annexes (notaire, purge, etc.), une dépense de 21 millions de francs à régler par un emprunt auprès d'un établissement de crédit.;

11° *Acquisition d'une propriété rue du Pierrier, rue du Mont-Valérien, en vue de la construction d'un nouveau groupe scolaire :*

Le rapport des différentes commissions est favorable à l'acquisition de ce terrain appartenant à Mme Hager pour la somme de 21 millions, somme qui fera l'objet d'un premier emprunt auprès de la Fédération Française des Compagnies d'Assurances.

M. Salles regrette que la commission des travaux n'ait pas été saisie de cette question et n'ait pu visiter le terrain.

M. le Maire lui déclare qu'il semble s'agir là d'une erreur mais que la commission des travaux sera saisie avant l'exécution pour l'étude du programme de construction.

La proposition d'acquisition du terrain en cause est votée à l'unanimité.

12° *Renouvellement des baux de l'immeuble communal de la rue du Docteur-Desfossez affectés aux services financiers de l'Etat (Perception, Contributions directes et indirectes) et relèvement de l'indemnité d'occupation réglée par le propriétaire du garage situé dans l'immeuble communal de la Tête Noire :*

M. Billard rappelle que pour le prix des loyers de certains immeubles communaux, il avait été convenu au cours des précédents conseils d'adopter la méthode forfaitaire alors que les nouveaux prix de loyer sont basés sur la surface corrigée; le conseiller déclare qu'il est effrayé de voir le montant des loyers de la perception et demande que l'on adopte, comme pour le presbytère, une formule forfaitaire.

M. Dupérier estime qu'avant toute décision, un accord doit intervenir entre la commune et les administrations intéressées et qu'en tout état de cause, il se rangera à l'avis de ces dernières, le loyer d'un local communal affecté à un service public ne devant pas obligatoirement être fixé avec le même souci de rentabilité que s'il s'agissait d'un local loué par un particulier.

M. le Maire rappelle que les chiffres indiqués sont seulement ceux qui seront proposés aux administrations.

M. Coutureau demande le classement de ces immeubles en catégorie C et non en catégorie B.

Le Conseil demande, à l'unanimité, à M. le Maire de prendre contact avec les administrations d'Etat occupant l'immeuble de la rue du Docteur-Desfossez, afin de discuter le prix du loyer et accepte à l'unanimité de fixer à 175.000 francs par an l'indemnité d'occupation à payer par le propriétaire du garage installé dans l'immeuble communal de la Tête Noire et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1954.

## SÉANCE DU 2 JUIN 1954

L'an mil neuf cent cinquante-quatre, le mercredi 2 juin, à 21 heures, les membres composant le Conseil municipal de la ville de Saint-Cloud se sont réunis sous la présidence de M. Francis Chaveton, maire, pour la tenue de la séance à laquelle ils avaient été convoqués.

Etaient présents : MM. Chaveton, maire; Monsel, Rollin, Laurence, adjoints; Mmes Clément et Lorrain, MM. Joulia, Lemonnier, Charondière, Clémentel, Petit, Chauveau, Salles, Dupé-

rier, Ducros, Billard, Coutureau, Benoit, Devèze, Primel, Comeau, Biajoux et Mme Maloisel.

Excusés : MM. Schreder, Oble, Beaufocher et Mme Chevrin.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. Schreder, adjoint, a donné pouvoir à M. Laurence.

M. Oble a donné pouvoir à M. Chaveton.

M. Beaufocher a donné pouvoir à M. Monsel.

Mme Chevrin a donné pouvoir à M. Primel.

La séance est ouverte à 21 h. 10.

Au début de la séance, M. le Maire remercie M. Dupérier pour les démarches entreprises par celui-ci auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, démarches qui ont abouti à l'octroi d'un prêt de 12 millions pour l'acquisition du terrain de la rue de l'Yser. Ces 12 millions étant insuffisants pour couvrir l'ensemble du projet, le Conseil décide, à l'unanimité, de prélever les 4 millions nécessaires pour l'aménagement du terrain sur les fonds libres.

13° *Acquisition de mobilier scolaire :*

M. Joulia donne lecture du rapport de la commission des finances rappelant qu'à la suite de l'appel d'offres demandé par la commission de l'enseignement, divers mobiliers ont été présentés aux membres de cette commission qui a été d'avis de retenir les offres de la Société « Le Tube Ouvré » pour la fourniture de tables individuelles et de la Société Mobilor pour les tables à deux places ainsi que pour la fourniture du mobilier collectif.

M. Devèze rappelle qu'il y aura lieu de demander une subvention pour le mobilier scolaire, demande qui doit être approuvée par le Conseil municipal. Cette subvention n'interviendra probablement qu'avec un très long retard.

En conséquence, le Conseil décide, à l'unanimité, d'ouvrir le crédit nécessaire à l'achat du mobilier auprès de la Société « Le Tube Ouvré » et de la Société Mobilor et d'approuver la demande de subvention pour le mobilier scolaire;

14° *Participation communale dans un emprunt à réaliser par le Syndicat intercommunal du rû de Vaucresson :*

Le rapport de la commission des finances, favorable à un emprunt de 4.500.000 francs pour l'exécution d'une nouvelle tranche de l'égoût du rû de Vaucresson, soit pour Saint-Cloud : 1.012.500 francs en capital et 104.250 francs en annuité, ce qui nécessitera la mise en recouvrement de 14 centimes additionnels est voté à l'unanimité;

15° *Réparation des orgues de Saint-Cloud :*

M. Joulia donne lecture du rapport de la commission des finances approuvant la proposition de M. Dupérier tendant à l'ouverture d'un crédit de 1.500.000 francs en vue de la remise en état des orgues de Saint-Cloud, ce crédit devant être prélevé sur les fonds libres et M. le Maire étant chargé d'examiner les possibilités de réalisation sur le plan technique et de faire à ce sujet toutes propositions à la commission des travaux.

M. Comeau rappelle que les orgues étant un bien public, les conseillers communistes se sont inquiétés de savoir dans quelles conditions les compositeurs particuliers pourraient être autorisés à composer sur lesdites orgues.

M. le Maire rappelle qu'il y a un maître de chapelle choisi par le curé qui est responsable des orgues et que le maître de chapelle, seul, peut autoriser quelqu'un à jouer sur lesdites orgues.

M. Monsel, au nom de M. Beaufocher, donne lecture d'une lettre de ce dernier au maire, lettre qui contient des propositions de M. La Hais en vue de la réfection des orgues.

Divers conseillers, et notamment M. le Maire, estiment que confiance doit être faite à M. Maciet. M. le Maire déclare que ce dernier préférerait que la réparation soit confiée à la Maison Muller qui a réparé les orgues de Besançon et a donné toute satisfaction.

M. Dupérier tient à souligner à ce sujet que, sans vouloir mettre en cause la compétence des services techniques de la ville, il s'agit cependant, en l'espèce, d'une réparation qui sort de l'ordre courant et qui requiert le concours de spécialistes réputés.

M. Primel est favorable à un contact avec M. La Hais afin d'obtenir deux avis.

M. Billard demande que des démarches soient entreprises afin que les orgues qui présentent un caractère historique soient classées.

M. le Maire rappelle que des démarches ont été faites mais à son avis le classement sera plus facile une fois les réparations terminées.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la réparation des orgues et ouvre un crédit de 1.500.000 francs à prélever sur les fonds libres et demande au Maire d'entreprendre des démarches auprès des Beaux-Arts en vue d'obtenir le classement de ces orgues;

16° *Signalisation générale de Saint-Cloud :*

Le Conseil reprend la dixième question inscrite à l'ordre du jour et qui avait été renvoyée.

M. Monsel donne lecture de notes prises au cours d'un in-

interview avec M. le Commissaire de police d'où il résulterait que les carrefours seraient à Saint-Cloud classés dans l'ordre suivant, en ce qui concerne les accidents :

Place Georges-Clemenceau : 64 accidents matériels, 7 corporels.

Carrefour place Magenta : 6 accidents matériels, 1 corporel.

Carrefour du Mont-Valérien : 3 accidents matériels, 3 corporels.

Carrefour de Buzenval : 5 accidents matériels.

Carrefour des Trois-Pierrots : 1 accident matériel, 2 corporels.

M. Monsel déclare en outre que tous les accidents de la place Magenta sont des accidents du dimanche.

Le commissaire estimerait souhaitable d'établir trois feux clignotants aux trois carrefours les plus dangereux du boulevard de la République et de poser des panneaux stop.

Après discussion assez longue, au cours de laquelle :

M. Ducros demande une réglementation de la vitesse boulevard de la République et la pose de panneaux rappelant cette vitesse tous les 100 mètres.

M. Coutureau demande de maintenir le sens unique, rue Agathe.

M. Charonnière demande des études particulières en accord avec les Ponts et Chaussées, ce à quoi M. le Maire lui répond que les Ponts préconisent de s'adresser à un service spécialisé tel que Michelin.

M. Primel demande que le clignotant de la place Magenta soit suspendu au milieu du carrefour et que les angles du carrefour soient coupés.

M. Billard s'affirme partisan des feux rouges et verts qui auraient pour effet de ralentir la circulation d'une manière générale.

M. Lemonnier se déclare d'accord avec M. Billard mais en outre, signale le danger existant au carrefour Magenta, les voitures venant de la rue Pasteur, qui ont priorité, étant cachées aux usagers circulant boulevard de la République et met en doute l'utilité des feux clignotants.

M. Coutureau appuie le projet des feux verts et rouges, tandis que M. Monsel estime que la dépense de 1.100.000 francs permettrait la pose des trois clignotants et de panneaux de signalisation. M. Comeau rappelle qu'il y aurait lieu de s'occuper également de la circulation sur le quai Carnot.

M. Clémentel rappelle qu'il est à l'origine du projet des feux rouges et verts au carrefour Magenta, mais d'accord avec M. Dupérier, estime qu'il faudrait une étude pour définir ce qu'il y a à faire et ce qui peut être fait.

M. Chauveau rappelle les problèmes de la circulation aux Coteaux.

M. Lemonnier déclare qu'il s'opposera à la pose de feux clignotants qui ne sont que des solutions d'attente. Il est favorable à un projet d'ensemble à réaliser éventuellement par tranches.

M. le Maire propose au Conseil de voter un premier crédit d'un million qui serait mis à la disposition de la commission des travaux pour une première tranche, un programme d'ensemble étant demandé à la Maison Michelin.

En conséquence, le Conseil décide, à l'unanimité, de voter une première tranche de crédit de un million qui sera mise à la disposition de la commission des travaux, laquelle arrêtera dans la limite de ce crédit le programme des travaux de signalisation les plus urgents à exécuter. Décide, en outre, de s'adresser, pour un programme d'ensemble, à la Maison Michelin qui possède un service spécialisé de signalisation routière;

#### 17° Aménagement du quai Carnot :

M. le Maire propose au Conseil d'adopter le vœu suivant :

Le Conseil municipal, réuni dans sa séance du 2 juin 1954,

Considérant que le trafic lourd et touristique sans cesse croissant rend la circulation difficile et dangereuse, considérant que le pavage en mauvais état est glissant, comportant encore en certains endroits des rails de tramway inutilisés, devrait être prochainement refait, considérant que l'élargissement est difficilement réalisable du côté des maisons, considérant qu'aucun élargissement sérieux ne peut être envisagé sans l'abattage des platanes qui bordent la Seine;

Considérant que l'Administration supérieure depuis longtemps envisage ce travail, a toujours reculé devant l'abattage des arbres et considérant que cette Administration ne veut rien faire sans un avis du Conseil municipal de Saint-Cloud;

Considérant que les Ponts et Chaussées prennent l'engagement formel de refaire une nouvelle plantation d'arbres;

Considérant que cette Administration ne veut pas se lancer dans cette mesure, qui sera provisoirement impopulaire;

Emet le vœu :

1° Que cette opération de voirie soit faite dans les plus brefs délais;

2° Qu'une demande soit faite aux Ponts et Chaussées de la Seine d'aménager sur la rive droite, du côté bois de Boulogne,

un passage souterrain qui paraît avoir été prévu et dont la non-exécution complique considérablement la circulation dans le bois de Boulogne et amène un surcroît de circulation touristique sur la rive gauche de la Seine.

M. Dupérier expose qu'en principe, il est contre tout abattage d'arbres et il considère qu'il faut faire le maximum pour l'éviter. Il demande que la commission des travaux se rende sur place et qu'un avis soit demandé à la commission des sites.

M. Devèze demande le renvoi en commission, ce qui est accepté à l'unanimité;

#### 18° Attribution d'une indemnité à l'Association des Déportés et Internés Politiques :

M. le Maire expose que lors de l'évacuation de l'immeuble, sis 3, rue Gounod, immeuble que la ville a été dans l'obligation de restituer à son propriétaire avec un très bref préavis, certains documents et ouvrages appartenant à l'Association des Déportés et Internés Politiques auraient été brûlés en dehors de la présence des intéressés.

La commission des finances, sur la proposition de M. Dupérier, en regrettant que l'évacuation des locaux ait été effectuée sans la présence des représentants de ladite Association, a demandé pour réparer le préjudice matériel qui a pu être causé, d'accorder à l'Association une indemnité de 15.000 francs à payer sur le crédit des dépenses imprévues.

Par ailleurs, M. le Maire a promis de donner aux intéressés les attestations dont ils pourraient avoir besoin.

Le rapport de la commission des finances est adopté à l'unanimité.

M. Primel fait ensuite une intervention sur des paroles qui auraient été prononcées à la fin du discours de M. le Maire, lors du jour commémoratif des Déportés et Internés.

#### 19° Ouverture d'un crédit pour les dépenses de recensement de la population :

Un crédit de 400.000 francs, nécessaire pour couvrir les dépenses de recensement est voté à l'unanimité;

#### 20° Autorisation de continuation d'une instance judiciaire :

M. le Maire demande au Conseil de l'autoriser à continuer en appel l'action judiciaire ayant pour but d'obliger Mme Réal, occupant des locaux au bureau de poste de Montretout, à évacuer les lieux.

M. Comeau reproche à la Municipalité de ne pas avoir donné un logement à cette personne.

M. Rollier et divers conseillers déclarent qu'ils ne comprennent pas l'attitude de M. Comeau envers un fonctionnaire muté par mesure disciplinaire.

Le Conseil est favorable à l'unanimité à l'autorisation sollicitée, les communistes s'abstenant.

En conséquence, le Conseil, par 22 voix et 5 abstentions, autorise M. le Maire à continuer en appel la procédure ayant pour but d'obliger Mme Réal, occupant les locaux d'habitation du bureau de poste de Montretout, à évacuer les lieux, ceux-ci étant nécessaires pour l'installation d'un receveur.

Le Conseil ayant épuisé son ordre du jour, passe aux questions diverses.

M. Primel évoque devant le Conseil le rapport fourni par la famille Samson sur les faits qui se seraient passés lors de l'inhumation de leur fils, décédé au cours de son service militaire.

M. le Maire demande au public d'évacuer la salle et la question est débattue au secret, le personnel de la mairie étant susceptible d'être mis en cause.

M. Dupérier évoque ensuite la question du *Bulletin Municipal*. Il reproche à ce bulletin de contenir de nombreuses critiques sur l'Etat et des articles sans relation avec la ville de Saint-Cloud. Il déclare que selon le vœu constant des législateurs, il convient de maintenir une unité entre les collectivités locales et les intérêts supérieurs de la Nation et à son avis, la Municipalité doit s'abstenir de critiquer l'Etat. En outre, il demande que puisque les colonnes du *Bulletin* ont été ouvertes à des étrangers à Saint-Cloud, par exemple à l'adjoint au maire de Versailles, elles soient ouvertes aux Clodoaldiens et notamment aux Conseillers municipaux.

M. Dupérier critique ensuite la manière dont a été présenté le budget dans le *Bulletin Municipal*. Il dit que dans la gestion de la ville il n'y a eu ni prudence, ni économie, mais simplement une sous-estimation systématique des recettes et, en tout état de



cause, l'excédent de recettes d'un exercice ne peut en aucune manière être utilisé pour l'établissement du budget primitif d'un exercice suivant. Il conclut en demandant une commission pour la rédaction du *Bulletin Municipal*. Après réponse de M. le Maire, la demande d'institution d'une commission à la rédaction du *Bulletin Municipal* est repoussée par 15 voix contre 12, celles de MM. Salles, Dupérier, Ducros, Billard, Devèze, Coutureau, Benoit, Comeau, Mme Chevrin, M. Biajoux, Mme Maloisel.

..

Mme Lorrain rappelle la question de l'eau.

..

M. Ducros demande comment seront relogés les occupants actuels de l'immeuble de la rue Gaston-Latouche, récemment acquis par l'hôpital et demande aussi que soit fournie une liste de personnes relogées quai Carnot.

..

Mme Maloisel intervient sur le fait que les mariages sont payants l'après-midi, sauf le samedi.

..

M. Devèze signale au Conseil qu'il existe à Saint-Cloud des maisons qui ont été libérées par expulsion judiciaire depuis plus de huit mois et n'ont pas été réoccupés à cette date.

..

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Société L.T.C. demandant que le nom de l'une des rues ceinturant le laboratoire de tirage cinématographique soit changé en celui de Marius Franay, ancien patron de cette entreprise, décédé le 19 février 1954 et propose que ce nom soit donné à la rue des Prés.

M. Comeau demande que le nom de Maurice Burgui, mort en déportation, soit donné à l'une des rues de Saint-Cloud et s'oppose au nom du groupe communiste à la proposition de la Municipalité.

Le Conseil donne, par 22 voix contre 5, un avis favorable au changement de nom de la rue des Prés en rue Marius Franay, après enquête.

Votent contre les conseillers du groupe communiste.

Les conseillers communistes donnent lecture du vœu suivant sur la question scolaire :

Etant donné que :

1° Dans chaque groupe d'école de Saint-Cloud, il y a plusieurs classes surchargées;

2° Que les préaux sont aménagés en classes;

3° Que de nouveaux logements se construisent et que d'autres vont se construire dans les années qui viennent, le Conseil Municipal de Saint-Cloud invite M. le Maire à déposer devant les commissions compétentes et le Conseil Municipal, dans un délai de trois mois, un projet prévoyant la surélévation des groupes scolaires du Centre, de Montretout et de l'école des garçons des Coteaux et précisant que dans ce projet devront être comprises une ou deux classes pour enfants retardés.

M. le Maire rappelle que les communistes reprochent à la Municipalité de ne pas avoir de programme scolaire, mais il confirme que le lycée de jeunes filles doit être libéré dans les 5 ans, ce qui mettra à la disposition de la ville, 26 classes, qu'en outre, le projet d'école de la rue du Pierrier va aboutir à la création de 18 classes, ce qui est mis en doute par les communistes malgré les affirmations de M. Monsel.

Le vœu communiste est renvoyé en commission.

Les communistes rappellent ensuite qu'ils ont fait parvenir à tous les conseillers un memorandum concernant le logement.

M. le Maire déclare que ce memorandum est très bien, mais que malheureusement il faudrait rien que pour l'achat des terrains plus de 600 millions.

Le memorandum est également renvoyé en commission.

Puis le Conseil se constituant en comité secret, donne son avis sur divers dossiers d'assistance et cartes sociales d'économiquement faibles.

Séance levée le jeudi 3 juin, à 0 h. 50.

## Un point d'histoire locale

### Saint-Cloud au début de l'occupation par l'armée Prussienne

PENDANT LE SIÈGE DE PARIS

Journal d'une Clodoaldienne

19 Septembre-16 Novembre 1870

Rédigé par Mme Marie-Louise-Adine Leblond (1808-1893), épouse de M. Constantin Bissonnier (1805-1880), domiciliée en 1870 à Saint-Cloud, 9, rue d'Orléans (1)

En 1950, la maison Bissonnier existe encore sensiblement telle qu'elle était en 1870.

La famille habitait l'appartement du 2<sup>e</sup> étage. Un salon à deux fenêtres et une chambre à coucher faisant face, vers l'est, à Boulogne et à Paris.

A hauteur du 2<sup>e</sup> étage, la façade postérieure est reliée par une terrasse formant passage au jardin, séparé de la maison par une cour intérieure en contrebas, par suite de la pente du terrain.

Ce jardin bordant vers le haut le débarcadère (rue Hébert) se terminait à proximité de l'ancienne gare impériale (incendiée en 1870). Son extrémité est encore marquée par le mur qui borde à l'est le passage reliant le rond-point terminal de la rue des Ecoles au parc de Saint-Cloud.

D'anciennes galeries souterraines, maintenant en mauvais état, servaient de caves à l'immeuble.

Utilisées en 1870 comme abri contre les bombardements des assiégés qui tiraient sur les batteries allemandes du parc, elles servirent de nouveau d'abri en 1918.

Le journal dont il s'agit a été conservé par Mme Tournoux (2) (1864-1950), filleule de Mme Bissonnier, épouse de M. Auguste-Jean Tournoux (1853-1950), ancien conseiller municipal de Saint-Cloud.

M. et Mme Tournoux ont eux-mêmes habité 9, rue d'Orléans, sans interruption, à partir de 1884.

L'original est remis à la ville de Saint-Cloud par le général Paul-Emile Tournoux en demandant qu'il soit conservé au musée de la ville, en souvenir de Mme Bissonnier et des parents du général.

Saint-Cloud, le 3 novembre 1950.

Signé : P. TOURNOUX.

..

On pourra remarquer en lisant ce journal intime, que l'état d'esprit du « Français moyen » différait profondément, en 1870, de celui qui s'est manifesté au cours de l'occupation de 1940 à 1944.

En 1870, les notions de nation armée et de guerre totale n'existaient pas dans la masse de la population. Surtout dans les générations d'âge mûr qui ne connaissaient que l'armée de métier du service à long terme, on considérait que la guerre était le domaine propre des militaires. Les civils y assistaient en quelque sorte de l'extérieur, comme les témoins d'un duel.

A la fin de la guerre, en 1871, les idées avaient commencé à évoluer, d'une part, par suite des efforts faits par Gambetta et le Gouvernement de la Défense Nationale pour soulever la population contre l'envahisseur, d'autre part, par suite des exactions déjà commises par les armées des états allemands (Prussiens-Bavarois) : incendies de Saint-Cloud et de Chateaudun, etc.

Une plaque apposée dans le vestibule de la Mairie de Saint-Cloud rappelle les incendies systématiques qui ont détruit la ville du 13 octobre 1870 au 7 février 1871.

Quoi qu'il en soit, c'est au cours des deux guerres mondiales 1914-1918 et 1939-1945 que les notions de nation armée et de guerre totale se sont précisées et se sont développées.

De plus en plus, les civils ont supporté les conséquences de la guerre et se sont trouvés directement mêlés à la lutte contre l'envahisseur et l'occupant et au combat contre ses exactions.

C'est ainsi que l'esprit et la volonté de Résistance ont atteint leur plein développement pendant la dernière guerre.

(1) M. et Madame Bissonnier sont décédés dans la maison qu'ils habitaient en 1870 et sont inhumés dans une chapelle du cimetière de Saint-Cloud (partie initiale), située le long de l'allée est et portant à l'extérieur l'inscription : « Famille Leblond-Bissonnier ».

(2) Née Marie Lamarre.

## Journal

**Lundi 19 Septembre 1870.** — Voilà le pont coupé, plus de lettres, plus de journaux. J'ai reçu deux lettres aujourd'hui, une de Mme Collas, une d'Angèle, datée du 13, elle a mis sept jours à venir. Nous entendons la fusillade, même la canonnade, on dit que c'est du côté de Bièvre et de Vanves, cela paraît sérieux. Il arrive un blessé à l'hôpital, cela donne le droit de mettre un drapeau avec la croix rouge, Emile peut porter un brassard.

**Mardi 20.** — Le fort de Montretout est tout à fait abandonné; après avoir brûlé et détruit plusieurs maisons, il ne peut servir. Au moment de faire sauter le pont hier, un enfant de 16 ans, voulant passer malgré la défense du factionnaire, le fusil du soldat est parti et a tué le jeune homme, pas sur le coup, mais il est mort à l'hôpital. Le pays est de plus en plus vide. Dans notre quartier, il y a Pigache, la portière à côté et Bargueman, Harel est fermé, c'est triste, plus de boucher, un seul boulanger, Perriuel reste comme charcutier. Si cela dure longtemps, que mangerons-nous ?

**Mercredi 21.** — Les voilà donc ces Prussiens. Ils passent dans la rue, le sabre au poing, le fusil en avant, ils sont six ou huit, ils vont jusqu'aux quatre rues et reviennent tout courants. Les gens de Boulogne sont embusqués derrière une espèce de barricade et tirent à tort et à travers des coups de fusil. Ils viennent de tirer sur une petite fille, elle a une balle dans la cuisse, on la porte à l'hôpital, c'est la petite Dalonneau.

Je viens d'écrire deux lettres, une à Angèle, une à Mme Collas; j'essaierai de les faire mettre à la poste à Paris, on dit qu'on peut se faire passer l'eau et que quelques personnes y vont, j'essaierai.

Mon Dieu, quel beau temps pour d'aussi tristes jours !

On dit que les Prussiens sont partis et qu'ils sont campés dans le parc fermé et dans le château. Attendons, nous allons avoir de leurs nouvelles. Ils ne se sont pas montrés méchants, n'ayant éprouvé aucune résistance, pas un militaire ici, ni gardes nationaux, ni pompiers; tout cela à Paris.

22. — Hier, après avoir terminé mon journal, une forte fusillade s'est fait entendre, elle n'a duré qu'un quart d'heure; les vitres menaçaient de se briser. J'ai dû me réfugier dans la chambre de mon mari. Cela n'a eu d'autre résultat que des balles dans les volets de la place de Saint-Cloud. Aujourd'hui 22, rien de significatif, quelques coups de fusil par ci, par là. Comment la nuit va-t-elle se passer ? Je viens d'entendre deux coups de canon assez rapprochés, peut-être à la Lanterne où l'ennemi a pris position.

Il fait toujours un temps magnifique. Mes deux lettres sont mises à la poste de Paris. Le reste à la grâce de Dieu.

23. — Paton qui a emporté mes lettres n'est pas revenu; on ne sait ce qu'il est devenu.

Les Prussiens prennent position dans le bas-parc, Boulogne continue son feu et blesse tous les jours quelqu'un des nôtres.

Les Prussiens ont une sentinelle aux communs et n'en laissent plus sortir que de telle heure à telle heure, rien dans Saint-Cloud ne se fait plus que par leurs ordres. Grandes batteries des forts et grandes fusillades. Jusqu'à 10 heures du soir, je n'ai pu habiter ma chambre à coucher.

A demain, mais nous ignorons tout ce qui se passe, même ici.

24. — Mon Dieu, quelle journée ! Les francs-tireurs et militaires qui sont à Boulogne pour trasser l'ennemi, nous envoient des balles par le débarcadère près de nous. Ils ont blessé Mme Bargueman, une balle dans le genou, à 8 h. 1/2, et à midi, M. Pigache passait à cette même place, il en reçoit une qui lui arrive dans le cou et sort par l'épaule.

Oh ! mon Dieu ! J'étais à ma fenêtre, je le vois faire un tour sur lui-même et tomber. M. Fontenay qui passait avec lui fait des cris et moi-même j'étais folle ! Il n'est pas mort, mais il est bien mal. Je voudrais être à demain, s'il passe la nuit il y aura de l'espoir.

Oh ! que je suis heureuse que mes enfants ne soient pas là ! Que de choses à voir et qui ne sont pas belles ! Mon pauvre mari est anéanti.

Cela ne fait que commencer, attendons. La soirée est bien calme, cette nuit le sera-t-elle ? Nous allons nous coucher et attendre... A demain.

25. — Je ne sais le quantième que parce que j'écris. C'est aujourd'hui dimanche, quatre semaines que les enfants sont partis, il me semble qu'il y a six mois que je suis séparée d'eux et de mes amies. Comme le temps est long !

M. Pigache ne va pas beaucoup mieux, il lui resterait peut-être une paralysie.

Aujourd'hui, par le même procédé, deux tués et un blessé, nous n'osons pas sortir, c'est une vraie prison.

La journée a été relativement calme, ce ne sont que des escarmouches. Ce soir le canon gronde je crois sur la Seine, nous supposons, car on n'ose même plus regarder par la fenêtre, aussi nous ignorons ce qui se passe autant que vous, mes pauvres amies, et je suis sûre que vous êtes aussi tourmentées que nous, peut-être plus.

Louis couche ici. Emile vient encore avec beaucoup de précaution, il est prudent; mais si cela continuait, il resterait tout à fait à l'hôpital.

Ce ne sont pas les Prussiens que l'on craint, ce sont ces fameux tirailleurs, je ne sais pas s'ils tuent beaucoup de Prussiens, mais je sais qu'ils ont déjà tué ou blessé neuf personnes. Mon mari m'a accroché aujourd'hui un matelas à ma fenêtre en place de rideaux. On dit que les balles ne traverseraient pas ce rideau, espérons.

26. — M. Pigache est mort ! Quel malheur ! et quelle mort ! par une balle française. Et son fils ne peut pas être là, il faut attendre un ordre et un laissez-passer pour que Louis, son domestique, aille lui annoncer cette triste nouvelle. Donnera-t-on ce laissez-passer ? Nous ne le saurons que demain, nous n'avons aucune communication. Les employés du château sont même prisonniers aujourd'hui, ce sont les Prussiens qui étaient chargés de leur entrer du pain.

Il y a eu de fortes charges, nous entendons du canon, des fusillades, mais où ? Et ce qui en résulte, nous n'en savons rien, nous sommes là-dessus aussi ignorants que vous.

Paton n'est toujours pas revenu, le père Leclair est revenu avec bien de la peine, il avait laissé Paton faire ses affaires dans Paris et il ne sait pas ce qu'il est devenu.

J'empêche autant que possible mon mari de sortir, il s'ennuie beaucoup.

27. — Les Prussiens n'ont pas donné de permission pour envoyer Louis chez Henri Pigache, mais ils se sont chargés de faire parvenir ma lettre à Henri.

Nous sommes toujours dans la même position, toujours des coups de fusil et de canon, ce soir il y en a eu d'assez forts, cela a duré à peine un quart d'heure.

La nuit se prépare assez calme et nous avons la chance de dormir comme en temps ordinaire.

28. — On a fait aujourd'hui l'inhumation de M. Pigache. Ce qui reste de monde à Saint-Cloud y assistait, on l'a déposé dans un caveau de l'église, dans un cercueil doublé de plomb. Quand son fils pourra-t-il venir ? Nous sommes toujours prisonniers.

Le pays va bientôt manquer de vivres, de sucre, de viande, il n'y en a plus depuis huit jours : on va abattre une vache vendredi, on a nommé une commission, mon mari a été obligé d'en être puisqu'il n'est resté que le maire et trois conseillers municipaux, dont M. Pigache faisait le quatrième. Ce fameux Bailleul s'est fait nommer adjoint et il est parti. Nous n'avons plus de médecin que M. Tahère, pauvre pays !

Nous y sommes assez tranquilles en ne sortant pas de chez nous. Nous n'avons pas encore jeûné, je trouve même que nous vivons bien et nous sommes sept à vivre; mais Louis va à la découverte et nous rapporte bien des petites douceurs, des haricots verts, des navets, des choux. Nous avons deux poules, deux lapins et notre pot de salé. Il n'y a plus de charcutier, un seul épicier qui écoule ce qu'il a de marchandises, mais qui ne peut se remonter. Quand cela finira-t-il mon Dieu ? Il y a une foule de gens qui sont restés et qui n'ont fait aucune provision. C'est bien imprévoyant !

Il y a eu très peu de bruit aujourd'hui, qu'est-ce que cela veut dire ? Pourquoi n'en finissent-ils pas, mon Dieu ?

23. — Encore une journée de passée, nous nous ennuyons beaucoup ! J'ai cependant bien à m'occuper à faire de la nourriture pour sept personnes et à la faire économiquement, jusqu'à présent cela ne va pas mal.

Je vais me remettre un peu à travailler. Je voudrais entreprendre un jupon, si j'avais eu de la laine j'aurais tricoté des pieds à mes bas.

Ma mère est là, elle ne se trouve pas trop mal, elle a la chambre dans laquelle on entend le moins les coups de fusil.

30. — Dès 6 heures du matin, le canon des forts a tonné jusqu'à midi, que s'est-il passé ? Où ? A quel fort ? Qui a gagné ? Nous n'en savons rien. Pendant ce temps-là, on débitait une vache aux habitants de Saint-Cloud, à chacun une livre de vache par personne, cela nous a permis de mettre un bon pot-au-feu, cela nous a fait bien plaisir.

Je suis un peu souffrante. Ce n'est rien, une colique.

Nous avons eu par hasard un journal. On dit que Saint-Cloud est noir de Prussiens, ce n'est pas vrai; ils sont dans le parc et à Montretout, mais par ici, nous en voyons bien peu.

Une femme du grand commun est accouchée hier. C'est le médecin prussien qui l'a accouchée et il a envoyé chercher un pot-au-feu à Versailles. Du reste, comme les gens du commun ne peuvent pas sortir, ce sont les Prussiens qui se chargent de leur avoir des provisions. Ils n'ont pas pris part à la distribution de la vache.

Les Prussiens ne sont pas non plus chez le comte de Béarn, car c'est une de ses vaches que nous mangeons; il y en a encore trois je crois à manger.

1<sup>er</sup> Octobre. — Rien de changé. La journée a été calme, mais hier, entre 11 heures et minuit, une fusillade sur la place et au

débarcadère entre les Prussiens et Boulogne, cela n'a duré qu'un quart d'heure.

Aujourd'hui, on a dû ouvrir les magasins des marchands, épiciers et charcutiers, pour voir si ils ont des marchandises pour nourrir la population comme ils sont tous partis, il n'y a que Bibi et Leclerc de restés, mais les marchandises s'épuisent et nous sommes toujours bloqués.

Les Prussiens ont fait partir eux-mêmes tous les habitants du commun pour Versailles, afin d'être maîtres de ce côté sans doute, que vont-ils faire ? On craint que ce ne soit pour répondre à Boulogne par les fenêtres, espérons que non, oh ! mon Dieu ! Quel beau temps !...

### Notes et index

19 Septembre. — Mme Collas (1826-1904), amie de Mme Bissonnier. Sa fille Elise a épousé en 1885 M. Jules Dufilho. En 1870, le père de ce dernier était pharmacien route Nationale (rue Dailly). Sa mère (dont il est question le 5 octobre), était enceinte à cette époque d'une fille, Marie, qui a épousé Ernest Tissot, ancien maire de Saint-Cloud.

Angèle (1840-1920), amie de Mme Bissonnier, épouse d'Emile Lamarre.

Emile. — Emile Lamarre, économiste de l'hôpital de Saint-Cloud en 1870.

24 Septembre. — Une plaque à la mémoire du docteur Pigache est apposée au coin de la rue Hébert et de la rue d'Orléans.

## La "Clodo" à ses débuts

(Société municipale)

Beaucoup de Clodoaldiens ignorent certainement que cette société fut fondée en novembre 1901, il y a donc plus d'un demi-siècle. Depuis, elle n'a jamais cessé de fonctionner, ce qui est très remarquable pour une société sportive, mais en plus, elle a remporté de très nombreux succès dont quelques-uns méritent d'être rappelés.

En novembre 1901, quelques sportifs, ils n'étaient pas très nombreux à l'époque, s'unirent pour fonder une société qui prit nom de Union Athlétique Clodoaldienne. Le siège était avenue du Palais, café Texier, aujourd'hui disparu pour les besoins de l'auto-route et qui était alors l'un des centres les plus fréquentés le dimanche par les sociétés venant s'entraîner au cross-country dans le parc.

Les fondateurs étaient tout juste dix. Voici leurs noms par lettre alphabétique : André, les deux frères Delahaye, Gaucher, les deux frères Inglin, Keller, les deux frères Nicolas, Teisseire et Toubas.

Les couleurs étaient : cerclé bleu marine et rouge, col et parments vert clair.

A cette époque, les courses pédestres sur route étaient assez nombreuses et quelques-unes avaient une notoriété mondiale, telle le prix Lenconier, qui se courait en janvier de chaque année sur le parcours Versailles-Montreuil, bas de la butte de Picardie, au pré Catelan, bois de Boulogne.

Engagé dans cette course après deux mois d'existence, la société se classe 6<sup>e</sup> sur 12 sociétés.

En octobre se courait la grande épreuve par excellence avec le Cross National, L'U.A.C. se prépare avec soin à cette compétition qui se courait sur 40 kilomètres avec entraîneur.

Grâce à l'obligeance de M. Bocondé, alors administrateur de la marque d'autos Gillet-Forest, dont l'usine était sur le quai, ex-usine Micheaux, inventeur de la pédale, quatre voitures Gillet-Forest, sous la haute surveillance du contremaître Gouin, furent mises à notre disposition pour transporter nos entraîneurs et une cinquième dans laquelle avaient pris place leurs propriétaires, Mme et M. Didier, ingénieur (l'inventeur du pneu à talon, ceci pour l'histoire), une de Dion Bouton vint augmenter notre service d'entraînement.

Les coureurs engagés étaient : 28 Roffi, 29 Legrand, 30 Millerot, 31 Keller, 32 Teisseire, 33, Huteau, 34 Girardet, 35 Bourbon, 36 Roussier.

Tout le long du parcours, une foule passionnée encourageait les coureurs. L'itinéraire : Parc des Princes, quai Carnot, boulevard de Versailles au pont de Suresnes, la Tuilerie, la Fougilleuse, Rueil, Marly, côte du Cœur-Volant, Versailles, Ville-d'Avray, Saint-Cloud, Parc des Princes. Dans la côte du Cœur-Volant, jugée point décisif de la course, les curieux, venus à pied, en vélos, en voitures, criaient leurs encouragements aux défaillants, mais à partir de Versailles, c'était la foule de Bordeaux-Paris.

Quand Roffi parut en tête au bas de l'avenue Magenta, ce fut un enthousiasme qui alla s'amplifiant, roulant comme un

tonnerre rue Gounod, rue Dailly, place d'Armes, M. et Mme Didier le convoyaient. Il arriva bon premier au Parc des Princes, mais l'émotion était à peine calmée qu'elle renaissait aussi profonde, car le 3<sup>e</sup> était encore un Clodoaldien, le n<sup>o</sup> 33, Huteaux, puis ce fut le 31 Keller qui était 4<sup>e</sup>. Avec angoisse, on attendait le 4<sup>e</sup> homme (il en fallait quatre pour le challenge Dubonnet). Ce fut Millerot qui se classa 44<sup>e</sup>. L'U.A.C. totalisait donc 52 points et gagnait le challenge. Son suivant étant le Racing Club de France avec 82 points.

Le lendemain, tous les reporters sportifs chantaient les louanges de... La Clodo... par abréviation de l'Union Athlétique Clodoaldienne; ainsi était né ce titre « La Clodo » qui devait si brillamment, au cours des années suivantes, porter à la victoire les enfants de Saint-Cloud.

Naturellement, à la suite de ce succès sur des sociétés puissantes, telles que le Racing, le Stade, la S. A. Montrouge, etc., les demandes d'admission affluèrent en quelques mois, on compta 400 membres, avec sections de foot-ball, course à pied, vélo, cette dernière comptait les noms de Marcel Cadolle, alors champion de France amateurs, Vaact, etc...

### U.A.S. « LA CLODO »

#### Section gymnastique - Athlétisme

Le nouveau bureau vient d'être formé.

Tous les membres qui le composent apporteront, sous la direction du président, M. Huet, une nouvelle vitalité.

Les Clodoaldiens que la gymnastique et l'athlétisme intéressent sont invités à se joindre à nous.

Ils utiliseront, sous la direction et la surveillance de nos moniteurs et monitrices et particulièrement notre jeune, sympathique et dévoué moniteur général, M. Ramillon André, les nombreux et variés agrès que comporte la magnifique salle municipale de gymnastique.

Les inscriptions seront reçues à partir du 2 septembre, au stade Kelly, 48, avenue du Maréchal-Foch, lors des séances d'entraînement, les lundi, mardi, jeudi, de 18 heures à 20 h. 30, par M. Ramillon ou par notre trésorier, M. Noël.

Notre section a participé à de nombreux concours, championnats et challenges. Tout dernièrement, elle a eu un bon comportement lors du challenge de Villeneuve-le-Roi.

La section pupille, composée de jeunes espoirs, est pleine de promesses.

Par ailleurs, tous nos amis et camarades sont invités à assister à notre challenge annuel du Souvenir qui se déroulera à Saint-Cloud, le 19 septembre prochain.

### A LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE SAINT-CLOUD

Le vendredi 2 juillet se sont réunis les membres du bureau de la Société des Amis de Saint-Cloud, sous la présidence de M. Laurence, vice-président et en présence de M. le Maire de Saint-Cloud, président d'honneur. Assistaient à cette séance, MM. Michel Devèze, André Marie, Vettier, Crevel, Girault, Rollin et Chièze.

Après avoir pris connaissance d'un rapport moral présenté par M. Devèze, secrétaire général, sur l'activité du bureau au cours de l'année 1953-1954, activité qui s'efforce d'empêcher l'enlaidissement de Saint-Cloud par l'érection de gratte-ciel, un programme fut tracé dont l'essentiel est :

- 1<sup>o</sup> La publication d'un bulletin trimestriel;
- 2<sup>o</sup> L'organisation d'une exposition : « L'évolution de Saint-Cloud »;
- 3<sup>o</sup> La possibilité de faire venir des artistes des théâtres subventionnés pour monter et jouer des pièces classiques.

L'exposition consacrée à Saint-Cloud se tiendra au Centre Culturel, fin octobre ou début novembre.

### FÊTE DE GROUPE

Les Scouts de France et les Guides de Saint-Cloud ont donné, samedi soir 15 mai, dimanche 16 mai après-midi, leur fête annuelle, salle paroissiale, rue Hébert. Une très nombreuse affluence de familles et d'amis avait répondu à l'invitation des organisateurs et a applaudi chaleureusement les différents numéros d'un programme attrayant.

Au nom des « Amis des Scouts », M. Batut-Dajean remercia les personnalités présentes, M. le Chanoine Collin, curé de Saint-Cloud; M. Rollin, maire-adjoint, représentant la Municipalité; M. l'Abbé Lomond, aumônier des lycées, etc.

Les Scouts et Guides, qui comptent actuellement près de 300 jeunes gens, constituent le plus nombreux groupement de jeunes de Saint-Cloud.

## ETAT CIVIL

### NAISSANCES

#### Mois d'Avril

Dominique-Claude Bouchet, Joëlle-Denise Theulle, Danièle-Marie-Antoinette Caillon, Paule Jallais, Gilles-Victor-Achille Delafosse, Jean-Jacques-André Berger, Francine-Marguerite-Germaine Fèvre, Nadine-Mauricette Gaillard, Jean-Paul-André Guézet, Anne-Catherine-Marie Goulletquer, Bertrand-Francis-Jacques Crepon, Alain-Bernard Duhamel.

#### Mois de Mai

Dominique-François Colin, Patricia-Odette-Bertry Ley, Elisabeth-Françoise Thiron, Cécile-Marie-Catherine Darnaud, Nathalie-Véronique-Marie Le Pasteur, Véronique-Suzanne Daly, Marie-Chantal Manset, Jean-Pierre-Lucien Rouille, Bernard Roch, Monique-Elisabeth Fantone, Brigitte-Marie Cermak, Marie-Béatrice-Yvonne-Françoise Duquenne, Jacqueline-Catherine Monti.

#### Mois de Juin

Catherine-Madeleine-Françoise Dumez, Claudine-Renée-Henriette Cousin, Bertrand-Marie Klotchkoff, Jérôme-Paul-Louis Vandel, Isabelle-Marie-Thérèse Froissart, Jean-Bernard-Norbert Dominique Collas, Guy-Jean-Robert Couture, Michel-Jean Thiron, Jean-Antoine-Philippe Rodriguez, Christine-Madeleine-Camille Verdelet, Chantal-Jacqueline-Mauricette-Lucienne Morand, Françoise-Jeanne-Maria-Lucienne Morand, Françoise-Nicole-Thérèse Coutarel, Didier-Philippe Pléau, Sylvie-Jacqueline Verdelet, Dominique-Marjolaine-Martine Poupart, Sylvie Ramillon.

### MARIAGES

#### Mois d'Avril

Jean-Louis Pérol et Colette-Gilbert-Marguerite Binet. — Pierre-Marcel Besnier et Gisèle-Gilberte-Andrée Venot. — Jean-Henri Gautherie et Inès Bressan. — Jean-Dominique Bolognini et Andrée-Louise Angladère. — Jean-Marie-Lucien Fontaine et Marie-Renée-Colette Fontaine. — Pierre-Raymond-Marcel Verdelet et Huguette-Marie-José Miaux. — André-Charles-Adrien Jean et Solange-Marie At. — Philippe-Jean-Charles Foucault et Jacqueline-Henriette Dumas. — Barnabé-Félix-Marie Le Sergent et Clémence-Marcelle Le Bouquin. — Claude-René Le Merrer et Olga-Eugénie-Henriette Dermineur. — Robert-René-Claude Moreau et Colette-Marie-Rose Blanchet. — Marceau-Kléber-Lucien Montuelle et Micheline Quesne. — Raymond Barre et Thérèse-Louise-Mélanie Hochet. — André-Georges Vialle et Any-Hadda Hammoud. — Jean-Claude Thevenet et Micheline-Josette Chlisteur.

#### Mois de Mai

Roger-Maurice Laveyne et Marie-Thérèse de Kerguezec. — Jean-Charles Broussin et Ida-Gabrielle-Annie Joffet. — Claude-Henri-Sylvain Aygalenc et Paulette-Alexandrine Naras. — Claude-Jacques-Emile Fèvre et Janine-Charlotte Lambert. — René Lhôpital et Rolande-Marthe-Honora Delaporte. — Bertrand-Mathias-Paul Grandval et Sheila-Anne Morrison. — Georges-Charles Fiat et Monique-Renée-Léone Pigou. — Pierre-Edouard-René Fabre et Jeanine-Gilberte Glorieux.

#### Mois de Juin

Claude-Jean-Louis Bertin et Jeannine-Marie-Louise Marchon. — Michel-Henri-Daniel Poste et Lucienne Pierron. — Jean Lhéritier et Michelle-Marcelle Le Bon. — Pierre-Jacques Maillet et Monique-Yvonne-Marguerite Delamar. — Jacques-Robert Maloïsel et Carmen-Hélène-Marcelle Mallet. — Robert-Henri-Rodolphe Diot et Odette Josset. — Yvon-Marie-Robert Rousseau-Dumarçet et Nicole-Thérèse Vincent. — André-Marie-Joseph Vandame et Elisabeth Roisin. — Serge-Robert-Jacques Leridon et Josiane-Elisabeth Aubin. — Pierre Cidrat et Renée-Madeleine Dorville. — Roland-Pierre Baluais et Antoinette Cereza Y Gil. — Raymond-Emile Ducollet et Marie-Jeanne Desfachelle. — Claude-Pierre-Marie Vallée et Arlette-Mariette-Lydie Ibler. — Serge-Henri Seguela et Henriette-Yvonne Lhomme. — Georges-Gustave Garchery et Line-Marie-Rose Renaud. — Marcel Schmitt et Eliane Lefebvre. — Claude-Henri-Albert Gatineau et Régine Marteau. — Salvatore Arricea et Jacqueline-Louise-Albertine Rodrigues. — Pierre-Vincent-Marie Buguel et Simone Develay. — Raoul-Jean-Gabriel Texier et Suzanne-Berthe-Jeanne Braillard. — Claude-Guy-Arthur Belaud et Renée-Antoinette Schaeffer. — Michel-Eugène Guigot et Jacqueline-Henriette Vallet. — Raymond-François Gentilhomme et Béatrix-Germaine Navarrette. — Fernand-Marcel Cocu et Jeanne-Léonie-Irma Pruvot. — Amadio-Felice Bertoli et Paulette-Madeleine-Julienne Dubois. — Jean-Georges-Ernest Tardy et Thérèse-Fernande Mocquais.

### DECES

#### Mois d'Avril

Raymond Dagannaud, 50 ans. — Laure-Augustine Collignon, 72 ans. — Georges Lepargneur, 74 ans. — Charles-Jules Rollet, 74 ans. — Jules-Alfred-Auguste Bucant, 82 ans. — Charles-Louis Léger, 75 ans. — Pierre Chatron, 59 ans. — Marie-Jeanne Asmonti, veuve Barilli, 65 ans. — Germaine-Marguerite-Irma Tellier, veuve Brasselet, 64 ans. — Paul-Emile-Eugène Huguenin, 77 ans. — Henriette-Augustine Bazoge, veuve Gilbert, 86 ans. — André-Marie-Joseph Roulleaux, 64 ans. — Germaine-Georgette Gagne, 56 ans. — Eugénie-Françoise Lechartier, veuve Chérot, 76 ans. — Marcel-Louis Thuret, 56 ans. — Gabrielle-Marie Lesage, veuve Duvivier, 83 ans.

#### Mois de Mai

Jean-François Robyns, 68 ans. — Louise-Fortunée-Odille Salles, femme Touraine, 71 ans. — Vincent-Louis Bassot, 66 ans. — Marie-Joséphine-Henriette Le Tutour, femme Isler, 55 ans. — Espérance-Marthe Pelle, femme Angenscheidt, 62 ans. — Marie Hunault, veuve Brault, 86 ans. — Alice-Marie-Florence Lisiard, veuve Jarron, 81 ans. — Aline-Suzanne Jarrigeon, veuve Perrin, 50 ans. — Nazzareno Bérardi, 68 ans. — André-Marcel Conventz, 21 ans. — Georges Hannel, 67 ans.

#### Mois de Juin

Marie-Françoise Duparc, femme Guigon, 56 ans. — Jules Poulain, 79 ans. — Nicolas Oboukow, 62 ans. — Jeanne-Angèle Dubois, veuve Chabert, 88 ans. — Marie-Eléonarde Delpuch, veuve Monestes, 83 ans. — Marie Tilmant, veuve Picot, 69 ans. — Robert-Paul-Ernest Bruyant, 70 ans. — Mélanie-Henriette Lesueur, femme Damase, 71 ans.

## NÉCROLOGIE

A la dernière minute, nous apprenons le décès de M. BERNARD Joseph-Marie-Gustave, survenu à son domicile, rue Pasteur, à Saint-Cloud, le 14 juillet 1954.

M. Bernard, qui était âgé de 84 ans, était bien connu à Saint-Cloud où il a été conseiller municipal. Il exerçait les fonctions d'agent d'assurances et il a, en maintes circonstances, défendu avec âpreté les intérêts municipaux en faisant obtenir à la commune des conditions avantageuses. Il abandonnait même une partie de ses honoraires au profit du Bureau de Bienfaisance, auquel il s'intéressait beaucoup. Il ne manquait pas, à l'occasion des Repas de l'Amitié, d'apporter sa contribution financière.

L'inhumation a eu lieu le 17 juillet au cimetière de Garches, dans le caveau de famille.

Nous adressons à la famille nos bien sincères condoléances.